

Université de Neuchâtel
Faculté des lettres et sciences humaines

Institut d'Histoire
Espace Louis-Agassiz 1
2000 Neuchâtel

Vers une architecture asilaire* : l'essor des asiles d'aliénés au XIX^e siècle
Genèse de la Maison de Santé de Préfargier dans le Canton de Neuchâtel



Charles-Claude Bachelier, *Maison de santé de Préfargier*, 1849, lithographie, 39,5 x 55 cm,
Archives de l'État, Neuchâtel, ACAE 616.89 BOV.

Travail issu de mon Mémoire de Bachelor
en Histoire contemporaine
Soumis au Prix d'excellence de la SAN
Semestre de Printemps 2016

Virginia Eufemi
Via Ceresio di Suvigliana 57
6977 Ruvigliana
virginia.eufemi@unine.ch

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement les membres de l'Office des archives de l'État de Neuchâtel pour m'avoir donné l'accès aux documents d'archive concernant la Maison de Santé de Préfargier et pour m'avoir accompagnée dans mes recherches avec tant de disponibilité et de gentillesse. De plus, un remerciement particulier à Mme Annie Parenteau qui m'a ouvert les portes de la clinique de Préfargier et m'a guidée dans les méandres de cette architecture chargée de charme et d'Histoire. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à M. Thierry Fivaz pour ses remarques pertinentes.

* Nous empruntons ce début de titre à un illustre architecte du XX^e siècle originaire du Canton de Neuchâtel, à savoir Le Corbusier. Charles-Edouard Jeanneret-Gris (dit Le Corbusier), *Vers une architecture*, Paris : Crès et Cie, 1923.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
I. L'ALIÉNISME FRANÇAIS : ENJEUX NOUVEAUX, NOUVEAUX BÂTIMENTS	6
I.I L'asile, un écrin et un outil pour le traitement moral.....	7
II. SITUATION DES ALIÉNÉS À NEUCHÂTEL AVANT LA CONSTRUCTION DE PRÉFARGIER.....	11
II.I 1833 : Tentatives de placement des aliénés neuchâtelois à l'étranger.....	12
II.II 1835-1837 : Recensements des aliénés et réflexions autour du placement.....	14
II.III 1840-1841 : Du besoin d'une maison d'aliénés dans le Canton de Neuchâtel	15
II.IV 1844 : Début des démarches pour la construction de Préfargier	16
III. LA MAISON DE SANTE DE PREFARGIER A NEUCHATEL	19
III.I Le fondateur Auguste-Frédéric de Meuron	19
III.II Une collaboration internationale	20
III.III Isoler sans éloigner	22
III.IV Le classement architectural : un plan structurant	23
III.IV.I <i>La Villa, un pavillon pour aliénés aisés</i>	27
CONCLUSION	29
BIBLIOGRAPHIE.....	31
ANNEXES	34
DOSSIER D'ILLUSTRATIONS	43

INTRODUCTION

Dans le cadre de ce travail, nous souhaitons étudier l'essor d'un genre architectural nouveau naissant dans l'Europe du XIX^e siècle : l'asile psychiatrique. La Suisse demeure d'ailleurs un laboratoire prolifique pour la conception de ces nouveaux bâtiments ayant charge d'accueillir une *clientèle* particulière. En effet, en 1795 l'aliéniste français Philippe Pinel (1745-1826), brise – par un geste hautement symbolique – les chaînes des aliénés et jette ainsi les bases de la psychiatrie moderne ; désormais, les « fous » sont considérés comme *malades* – et appelés *aliénés* – et plus comme des criminels ou des malfaisants. Or, ce changement de statut engendre des questionnements quant à leur placement¹ : l'aliéné n'a plus sa place à l'hôpital où, par son agitation, il pourrait nuire au rétablissement des autres malades, mais il ne l'a également plus dans les prisons car on reconnaît désormais qu'il nécessite de soins particuliers et de structure qui permette une prise en charge spécifique². L'on commence dès lors à réorganiser l'agencement interne des bâtiments où les aliénés étaient gardés. Aux abords du XIX^e siècle cependant, les médecins et architectes français débute une série de réflexions qui permettront d'ériger de nouveaux établissements dédiés uniquement au traitement des malades mentaux et dont la Suisse devient un étendard – grâce également à la Maison de Santé de Préfargier dans le Canton de Neuchâtel.

La chronologie du présent travail s'étalera donc tout au long du XIX^e siècle. En effet, la conception et édification des premiers asiles d'aliénés d'Europe se concentre dans la première moitié du XIX^e siècle. De plus, la focale géographique de cette recherche s'étend dans un premier temps sur la France, avec une focalisation plus spécifique sur le Canton de Neuchâtel dans les deux derniers chapitres, avec une étude de cas. Ce choix s'inscrit dans une démarche de réflexion autour des transferts de modèles ; effectivement, si l'Angleterre demeure un des premiers pays européens à proposer des plans pour des hôpitaux psychiatriques déjà au XVIII^e siècle, le modèle spécifique que nous étudions, à savoir la Maison de Santé de Préfargier, s'inspire ouvertement des plans conçus et réalisés en France et en Allemagne au début du XIX^e siècle. Malheureusement, l'étendue de ce travail ne permet pas de se concentrer sur le développement des asiles d'aliénés allemands ou extra-européens ; de ce fait, la présente étude demeure, hélas, euro-centrée, voire focalisée sur le monde francophone. Quant aux sources

¹ Stevenson, Christine, « Medicine and Architecture », in Bynum, William et Porter, Roy (éd.), *Companion Encyclopedia of the History of Medicine*, Londres: Routledge, 1993, p. 1505.

² Bersot, Henri, *Que fait-on en Suisse pour les malades nerveux et mentaux ? Les établissements psychiatriques, les malades, les soins et traitements, le personnel, assistance extrahospitalière et prophylaxie*, Berne : H. Huber, 1936, p. 3.

mobilisées, nous avons dans un premier temps consulté les ouvrages phares de l'aliénisme français du début du XIX^e siècle, notamment les écrits de Philippe Pinel, de Jean-Etienne-Dominique Esquirol (1772-1840) et de Guillaume-Marie-André Ferrus (1784-1861), comportant de précieuses indications sur les liens entre architecture et traitement des aliénés. Ensuite, nous avons entrepris des recherches archivistiques plus spécifiques sur la Maison de Santé de Préfargier ; ainsi, nous avons dépouillé la vaste correspondance du Conseil d'État de Neuchâtel des premières années 1840 afin de cerner le contexte d'évolution et de naissance de l'établissement pour aliénés neuchâtelois. De plus, les écrits de médecins neuchâtelois, à l'instar de Louis Bovet-Wolff (1812-1897) et d'Auguste Châtelain (1838-1923) – tous deux médecins-directeurs de Préfargier – nous ont permis d'établir un lien entre la réalisation neuchâteloise et les asiles d'aliénés français.

Par conséquent, le présent travail se compose d'une première partie consacrée au contexte de développement des asiles et des théories aliénistes, ainsi qu'aux thématiques qui découlent de ces réflexions médico-architecturales. Les deux derniers chapitres seront dédiés à un cas précis de construction d'un asile d'aliénés, à savoir la Maison de Santé de Préfargier dans le Canton de Neuchâtel. Dans ce sens, nous souhaitons cerner une évolution, situer historiquement et géographiquement cette construction et en observer véritablement la genèse : où, comment, par qui et pourquoi ce projet naît et surtout quels sont les apports, les modèles sur lesquels l'asile neuchâtelois est basé, dans une approche qui se veut comparative. Ceci nous permettra de réaliser à quel point la Maison de Santé de Préfargier s'érige en véritable *exemplum* de l'asile psychiatrique du XIX^e siècle.

I. L'ALIÉNISME FRANÇAIS : ENJEUX NOUVEAUX, NOUVEAUX BÂTIMENTS

Repenser la folie nécessite de
repenser l'espace où elle se déploie³

Le XIX^e siècle constitue un tournant dans la façon dont la médecine appréhende les individus considérés comme atteints par la folie. Auparavant, les « fous » étaient des criminels dangereux à renfermer dans d'obscures prisons ou se trouvaient à la charge de leurs familles ou se retrouvaient errants, sans aucune possession, dans les rues des villes. Désormais, le « fou » acquiert un statut particulier : celui de malade susceptible de guérir. Ceci peut sans doute s'expliquer, entre autres, de par l'essor, déjà au XVIII^e siècle, d'une discipline qui prendra, dès 1808, le nom de *psychiatrie*⁴. En effet, les médecins – français en particulier – de la fin du XVIII^e siècle s'intéressent progressivement aux « maux de l'esprit »⁵. Dès lors, le « fou » devient « aliéné », du latin *alienus*, qui signifie « autre », « étranger », étranger à la Raison, sans en être entièrement dénoué. Ainsi, le « traitement moral »⁶ théorisé par Philippe Pinel (1745-1826)⁷ constitue un processus thérapeutique de reconstruction de la partie « saine » du sujet aliéné épris dans les méandres de la folie. Cependant, ce travail ne s'opère pas à travers une médication spécifique, mais grâce à un outil dont nous tenterons d'exposer la puissance dans le présent travail : le bâtiment. Car en effet, si l'on repense la folie, l'on doit repenser également – comme le soulignent les historiens C. Fussinger et D. Tevæarai – « l'espace institutionnel où elle se déploie, [...] espace conçu en tous points pour concourir à l'intention thérapeutique »⁸.

En effet, l'asile constitue le lieu où le traitement moral doit s'appliquer et pour cela, il doit répondre à des conditions précises : tout d'abord, l'asile permet de retirer le malade de son environnement pathogène – la famille ou la rue qui ne font, selon les aliénistes, qu'alimenter

³ Kovess-Masféty, Viviane, Severo, Donato [et al.], *Architecture et psychiatrie*, Paris : Le Moniteur, 2004, p. 19.

⁴ Hochmann, Jacques, *Histoire de la psychiatrie*, Paris : PUF, 2004, p. 3. En 1808, le médecin, anatomiste et physiologiste allemand Johann Christian Reil (1759 - 1813) introduit pour la première fois le terme « psychiatrie » pour désigner une attention particulière aux faits mentaux pathologiques. En effet, l'étymologie de ce terme provient du mot grec *psyche* (ψυχή), signifiant « âme ou esprit », et *iatros* qui signifie « médecin ». Ainsi, au début du XIX^e siècle se dresse une véritable *médecine de l'âme*. Dans : Châtelain, Auguste, *La folie : causeries sur les troubles de l'esprit*, Neuchâtel : Attinger, 1889, p. 16.

⁵ Blaser, Pierre, *La clinique de Préfargier. Les débuts de la psychiatrie dans le canton de Neuchâtel (1849-1879)*, Mémoire de licence de l'Université de Neuchâtel, 1989, pp. 5-6.

⁶ Précisons d'emblée que « moral » s'oppose ici à physique ou organique, sans rapport avec la morale ; il s'agit en effet du traitement de l'esprit de l'individu, dans le respect de l'intégrité de la personne. Dans : Grand, Lucile, *op. cit.*, p. 167.

⁷ Il est considéré comme le père fondateur de l'aliénisme français. Le 25 août 1793, Philippe Pinel est nommé médecin-chef de l'Hospice de Bicêtre. Deux ans plus tard, il est nommé médecin-chef à l'Hôpital de la Salpêtrière. Dans : Fussinger, Catherine et Tevæarai, Deodaat, *op. cit.*, pp. 189-190.

⁸ Fussinger, Catherine et Tevæarai, Deodaat, *op. cit.*, p. 5.

les crises⁹. De plus, le cadre souvent paisible des asiles permet un dépaysement aux aliénés, entourés également par de parfaits inconnus. Mais le pouvoir de l'asile ne s'arrête pas à sa situation géographique ou à son emplacement¹⁰ ; par exemple, la symétrie architecturale qui, nous le verrons, semble caractériser les asiles du XIX^e siècle, invite à une ordonnance claire du corps et de l'esprit¹¹. Effectivement, les aliénistes soulignent les qualités thérapeutiques de l'isolement, qui va faire du XIX^e siècle l'âge d'or de l'asile. Jusque-là, l'enfermement des « insensés » s'opérait suite au constat de leur incurabilité ; quand le « fou » n'avait plus aucune chance, il était interné dans des hôpitaux ou maisons de force¹². En revanche, dès le XIX^e siècle, l'internement constitue la clé de la guérison d'un aliéné ; l'asile devient un véritable instrument de guérison¹³. Toutefois – comme le soulignent C. Fussinger et D. Tevaearai – les aliénistes élaborent une sorte « d'enfermement protecteur » dans les asiles d'aliénés, qui diffère de « l'enfermement punitif »¹⁴ typique des institutions carcérales, dans lesquelles la privation de liberté doit toujours être rappelée¹⁵.

I.I L'asile, un écrin et un outil pour le traitement moral

Une maison d'aliénés est un instrument de guérison ;
entre les mains d'un médecin habile, c'est l'agent thérapeutique
le plus puissant contre les maladies mentales¹⁶

Les médecins aliénistes français du XIX^e siècle ne proposent pas de médication spécifique et efficace pour guérir la maladie mentale car c'est le lieu-même où séjournent les aliénés qui constitue une thérapie, complétant le traitement moral défini par Philippe Pinel. Ainsi les

⁹ Sueur, Laurent, « Les psychiatres français de la première moitié du XIX^e siècle face à l'isolement des malades mentaux dans des hôpitaux spécialisés », in *Revue Historique*, Vol. 2, No. 291, avril-juin 1994, p. 303.

¹⁰ « L'utopie de l'asile est d'ouvrir aux aliénés le sanctuaire de la Raison : la raison dans la nature ordonnée, dans l'organisation du plan de la ville-asile, dans le dessin des lignes architecturales, dans l'organisation pratique et symbolique des quartiers ». Dans : « *Demain sera meilleur...* » : *Hôpital et utopies*. Catalogue d'exposition, Musée de l'assistance publique, Hôpitaux de Paris, 19 septembre 2001 - 17 mars 2002, Paris : Musée de l'assistance publique, 2001, p. 108.

¹¹ Meuron, Louis-Dominique de, *Préfergier : 150 ans au service de la psychiatrie*, Hauterive : G. Attinger, 1999, p. 100.

¹² Quétel, Claude et Morel, Pierre, *Les fous et leurs médecines de la Renaissance au XX^e siècle*, Paris : Hachette, 1979, p. 180.

¹³ « Ainsi passe-t-on de l'asile ancien aux portes desquels s'arrêtaient tout traitement, à l'asile nouveau qui va au contraire permettre au traitement de commencer ». Dans : *Ibid.*, p. 181.

¹⁴ Fussinger, Catherine et Tevaearai, Deodaa, *op. cit.*, p. 43.

¹⁵ Pour approfondir ces questions nous renvoyons aux travaux de Michel Foucault quant aux rapports entre asiles et prisons : Foucault, Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris : Gallimard, 1975. Et Foucault, Michel, *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France (1973-1974)*. Paris : Gallimard/Seuil, 2003.

¹⁶ Esquirol, Jean-Etienne-Dominique, *Des maladies mentales considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal (1838)*, Paris : Frénésie Éditions, 1989, p. 133.

médecins aliénistes sont à l'origine d'une architecture asilaire nouvelle qui traduit un nouvel idéal thérapeutique¹⁷.

Étudions à présent de manière plus détaillée les caractéristiques de cette architecture asilaire se développant tout au long du XIX^e siècle. Tout d'abord, les classements de la folie, ce qu'on appelle communément la nosographie – du grec *nosos*, qui signifie maladie – ont proliféré dès la fin du XVIII^e siècle dans les publications scientifiques des médecins aliénistes. Si les catégories – allant des *épileptiques*, aux *agités* et aux *convalescents* – sont particulièrement nombreuses et variées, une constante se dresse : la volonté des aliénistes d'un classement, d'un ordre scientifique dans l'amas chaotique des maladies mentales. Or, ce classement nosographique se reflète clairement dans les plans des nouveaux asiles du XIX^e siècle. Effectivement, les médecins aliénistes revêtent un rôle prépondérant dans la conception de ces bâtiments, destinés à incarner leurs théories concernant le traitement des aliénés. Ainsi, la plupart d'entre eux publient, dans leurs traités classant la folie, des exemples de plans et des réflexions autour de « l'asile idéal »¹⁸.

Analysons donc de plus près cet asile idéal théorisé par les médecins aliénistes. Premièrement, comme nous l'avons dit, il est caractérisé par un ensemble de réponses spatiales à des questions thérapeutiques. Tout d'abord, une attention particulière est octroyée à l'emplacement par rapport au reste de la société. Ensuite, un dénominateur commun dans les écrits des aliénistes est la stricte séparation des sexes – voire des aliénés les plus aisés de ceux plus démunis. Mais encore, un des critères principaux est le classement en quartiers selon le partage nosographique. Enfin, les différents quartiers ou bâtiments suivront une hiérarchisation précise au sein de l'ensemble¹⁹. Précisons que nous pourrons observer l'application de ces aspects nullement négligeables dans la Maison de Santé de Préfargier, objet du troisième chapitre de ce travail. De plus, la volonté affichée par les aliénistes de démarquer l'asile des institutions carcérales conduira les médecins à inventer des dispositifs visant à créer une impression de liberté, tout en assurant une surveillance des malades²⁰ (Annexe 1).

Au sein du bâtiment, les malades sont souvent classés en fonction du degré d'agitation et de nuisance que leur maladie leur cause. De ce fait, les besoins des aliénés semblent dicter la constitution, la structure du bâtiment ; les « furieux » sont placés dans des cellules, les « tranquilles » dans des loges et les « imbéciles » dans des dortoirs. Dans ce sens, les « agités »

¹⁷ Grand, Lucile, *op. cit.*, abstract.

¹⁸ Grand, Lucile, *op. cit.*, p. 169.

¹⁹ *Ibid.*, p. 178.

²⁰ Nous pourrons exposer quelques-uns de ces dispositifs dans le chapitre dédié à la Maison de Santé de Préfargier.

sont quasi toujours placés dans un endroit reculé de l'asile, loin du bâtiment de l'administration où siège le médecin-directeur, souvent au centre de l'établissement. De ce fait, dans l'environnement immédiat de l'administration se trouveront les « tranquilles » ou « convalescents », installés vers l'entrée – ou plutôt vers la sortie, en signe d'espoir de guérison prochaine²¹ – ainsi que les aliénés plus fortunés²². De plus, notons que les bâtiments de l'administration reçoivent le plus souvent un traitement architectural particulier : tout d'abord, ils sont d'habitude plus imposants de par l'étage supplémentaire dont ils sont dotés par rapport au reste de l'asile. Ils peuvent être également plus décorés et ornés et se distinguent souvent par la mise en œuvre de matériaux plus nobles²³. Retenons ces précieuses informations pour le cas de la Maison de Santé de Préfargier. De plus, les médecins aliénistes octroient une attention particulière aux conditions hygiéniques de ces nouveaux bâtiments. Citons en guise d'exemple, l'aliéniste français Guillaume-Marie-André Ferrus (1784-1861) – qui avait pu constater lors de son voyage en Angleterre²⁴ les faibles conditions hygiéniques des aliénés :

L'augmentation du chauffage est un besoin urgent dans nos maisons d'aliénés, car il doit être considéré comme un des points importants de l'hygiène générale appliquée à ces établissements. [...]

Mais ce qui est le plus important, c'est de préserver les fous de l'humidité²⁵.

Mais encore, l'aliéniste Jean-Etienne Dominique Esquirol (1772-1840) insiste dans ses écrits sur la symétrie des compositions, la régularité et le caractère imposant à donner aux bâtiments. Ainsi, « l'ordre constructif générerait l'ordre psychologique »²⁶. En effet, Guillaume-Marie-André Ferrus publie en 1834 un plan rayonnant pour un asile (*Fig. 1*) conçu en 1827 avec l'architecte du Gouvernement Pierre-François-Nicolas Philippon (1784-1867)²⁷ – qui n'est rien d'autre que l'architecte de la Maison de Santé de Préfargier, que nous étudierons. En annexe de ce travail (Annexe 2) nous vous proposons un extrait de la description que Guillaume-Marie-André Ferrus fait de ce plan d'asile idéal où les aliénés seraient placés non plus dans des

²¹ « *Demain sera meilleur...* » : *Hôpital et utopies*, *op. cit.*, p. 107.

²² Fussinger, Catherine et Tevaearai, Deodaat, *op. cit.*, pp. 11-12.

²³ Grand, Lucile, *op. cit.*, pp. 182-183.

²⁴ Voici quelques-uns des asiles d'aliénés construits au début du XIX^e siècle en Angleterre : Bedford (1809-1912), Nottingham (1810-1912), Norwich (1811-1914), Bodmin (1818) et Wakefield (1818). Les aliénistes de l'époque se tenaient au courant des constructions réalisées dans l'Europe entière. En effet, l'usage voulait que leur formation se parachève par des séjours à l'étranger. Aussi, une grande partie de la production des aliénistes est le fruit de voyages d'études effectués dans les différents établissements existants. Dans : Fussinger, Catherine et Tevaearai, Deodaat, *op. cit.*, pp. 9-10.

²⁵ Ferrus, Guillaume-Marie-André, *op. cit.*, pp. 226-227.

²⁶ Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, pp. 75-76.

²⁷ Pierre-François-Nicolas Philippon exerce en tant qu'architecte du gouvernement et réalise les plans de plusieurs institutions publiques. Différents aliénistes s'adjoignent ses services, dont Guillaume-Marie-André Ferrus pour l'Hospice de Bicêtre. En 1833-34, l'architecte français prend part aux travaux de l'Institution impériale des sourds-muets à Paris. En 1844, il réalise son œuvre principale : l'Institution des jeunes aveugles, à Paris. Dans : Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, pp. 59-60.

quartiers à l'intérieur du même bâtiment, mais dans des bâtiments séparés orbitant autour du bâtiment central de l'administration. Ainsi, l'aliéniste français souligne la surveillance optimale²⁸ que fournit ce plan parfaitement symétrique – séparant les femmes des hommes. De plus, il soulève que, comme nous le relevions auparavant : « Ce genre de construction écarte du centre de l'établissement les malades les plus agités et les plus bruyans [sic] »²⁹. Chaque bâtiment destiné à une typologie de folie possède un jardin fermé qui ne permet pas aux malades de secteurs différents de communiquer entre eux, évitant comme cela que les « agités » viennent perturber les « convalescents ». Or, ce système de jardins clôturés, nous le verrons, caractérisera également, quelques années plus tard, le plan de la Maison de Santé de Préfargier qui, nous le rappelons, partage le même architecte. De plus, notons dans le plan rayonnant de Guillaume-Marie-André Ferrus et dans les notices descriptives en bordure du dessin, la notion de « quatre pavillons formant chacun un petit logement pour un ou deux malades »³⁰. Par conséquent, nous remarquons premièrement le fait que ces pavillons étaient vraisemblablement destinés à des aliénés plus aisés, pouvant se permettre un séjour plus confortable – caractéristique que nous retrouverons, encore une fois, dans la Villa construite en 1867 à Préfargier, destinée aux malades aisés. Deuxièmement, la présence de bâtiments séparés et de pavillons semble introduire un mode de construction asilaire qui ne se développera qu'à la fin du XIX^e siècle. En effet, dès 1880, l'asile d'aliénés n'est plus constitué par un seul bloc de bâtiments, mais par plusieurs bâtiments plus petits, appelés pavillons et composant une sorte « d'asile -village »³¹.

²⁸ Pour plus d'informations sur les questions liées au principe de surveillance dans les asiles et à l'application du plan panoptique aux établissements psychiatriques voir mon mémoire de Bachelor intitulé *Vers une architecture asilaire : l'essor des asiles d'aliénés au XIX^e siècle. Genèse de la Maison de Santé de Préfargier dans le Canton de Neuchâtel*, rédigé sous la direction du Maître-assistant M. Francesco Garufo au semestre de printemps 2015.

²⁹ Ferrus, Guillaume-Marie-André, *op. cit.*, p. 210.

³⁰ *Ibid.* Point H dans la légende du plan rayonnant de 1827 (publié en 1834) par le médecin Guillaume-Marie-André Ferrus et l'architecte Pierre-François-Nicolas Philippon.

³¹ Laget Pierre-Louis, « Naissance et évolution du plan pavillonnaire dans les asiles d'aliénés », in *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°7, 2004, p. 67.

II. SITUATION DES ALIÉNÉS À NEUCHÂTEL AVANT LA CONSTRUCTION DE PRÉFARGIER

Dans le présent chapitre, il s'agit d'analyser la tradition de prise en charge des aliénés par les autorités neuchâteloises, jusqu'à la première moitié du XIX^e siècle. Ces observations, s'appuyant sur de nombreux documents d'archive, permettent de situer l'apparition de la Maison de Santé de Préfargier dans le contexte neuchâtelois et d'expliquer en partie les raisons pour lesquelles c'est précisément à Neuchâtel que s'installe un des premiers asiles d'aliénés de Suisse.

Effectivement, aux XVII^e et XVIII^e siècles, Neuchâtel possédait près de la tour Salanchon – aujourd'hui disparue – un bâtiment désigné sous le nom de « Maison des pestiférés » où quelques aliénés étaient enchaînés³². Autrement, les aliénés neuchâtelois n'avaient pas accès aux hôpitaux existants et vivaient dans des familles ou dans des maisons de force. Dans la première moitié du XIX^e siècle, la principauté de Neuchâtel compte deux véritables hôpitaux : l'Hôpital de la Ville et l'Hôpital Pourtalès. L'Hôpital de la Ville est un établissement public, anciennement hospice du milieu du XIV^e siècle créé par le comte Louis de Neuchâtel. Cet hôpital est reconstruit en 1783, grâce aux moyens mis à disposition par David de Pury (1709-1786) – commerçant neuchâtelois établi à Lisbonne. Ainsi, l'établissement peut compter treize grandes chambres de soins, capables de recevoir environ cinquante malades. De plus, l'Hôpital de la Ville est principalement voué à accueillir les malades pauvres, les indigents et les voyageurs en manque de soins. Pour cette raison, le commerçant neuchâtelois Jacques-Louis de Pourtalès (1722-1814) fait construire un autre établissement hospitalier, l'Hôpital Pourtalès qui ouvrira ses portes en 1811, où se pratiquent une médecine et une chirurgie à la pointe³³. Sur la base des registres d'entrée des malades, sur 15 000 patients recensés dans les deux hôpitaux entre 1811 et 1850, ne sont présentes que 75 fiches d'individus semblant souffrir d'une maladie mentale (aliénation, démence, marasme, hystérie, manie, etc.)³⁴. Effectivement, cela s'explique de par le fait que les établissements hospitaliers de Neuchâtel ne sont pas destinés à héberger des aliénés³⁵. En effet, dans le règlement d'admission à l'Hôpital Pourtalès est présent l'article suivant :

Les maladies suivantes, quoique curables, continueront à être refusées par le comité, afin d'éviter ce qui peut causer du préjudice aux autres malades et avoir une influence fâcheuse sur leur traitement et

³² Meuron, Guy de, *La Maison de Santé de Préfargier (1849-1949)*, Neuchâtel : Attinger, 1949, p. 13.

³³ Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, pp. 38-39.

³⁴ *Ibid.*, p. 39.

³⁵ *Ibid.*, p. 41.

leur guérison : l'aliénation mentale, y compris le delirium tremens (fièvre chaude), l'épilepsie et l'hystérie avec crise nerveuse ; les maladies vénériennes et diverse autres maladies contagieuses³⁶.

II.I 1833 : Tentatives de placement des aliénés neuchâtelois à l'étranger

Pourtant, les autorités neuchâteloises semblent reconnaître l'aliénation mentale, mais reculent face à un traitement coûteux pour une minorité d'individus qui demeurent, *a fortiori*, potentiellement dangereux. En effet, en 1833, nous avons trace de nombreuses tentatives de placement des aliénés neuchâtelois dans d'autres établissements en Suisse ou à l'étranger. Ainsi, le 8 octobre 1833, le Vice-président de la Direction de l'Hôpital de Genève, un pasteur nommé Heyer, écrit à M. Perrot-Reynier, Président du Comité de Charité à Neuchâtel (Annexe 3), en réponse à une lettre de ce dernier du 5 octobre 1833³⁷. Dans ce courrier, l'émetteur informe M. Perrot-Reynier que leur établissement ne pourra pas accueillir les aliénés neuchâtelois – dont on ne connaît pas le nombre précis – pour des raisons d'affectation des bâtiments, situés momentanément à la campagne. Or, il est intéressant de lire que M. Heyer parle d'un projet pour un établissement d'aliénés qui est en train d'être discuté ; en effet, l'Asile des Vernets de Genève – le premier véritable asile d'aliénés de Suisse – ouvrira ses portes cinq ans plus tard. Par conséquent, nous comprenons – ne possédant pas la lettre de M. Perrot-Reynier du 5 octobre – qu'à Neuchâtel on se mobilise pour le placement des aliénés de la région, ne disposant pas d'un établissement adéquat pour leur accueil. De plus, nous déduisons qu'il s'agit d'une demande répétée, car l'émetteur affirme ne pouvoir donner « réponse plus favorable que celle qu'elle [la Direction] vous fit, il y a peu d'années ».

L'affaire ne s'arrête pas là, car le même jour, M. Perrot-Reynier reçoit une autre lettre de Besançon, de la part de M. Sandoz, pasteur de l'Hospice de Bellevaux³⁸ – que nous apprenons dans la lettre être suisse (Annexe 4). Dans ce courrier, ce pasteur nous informe qu'il est chargé de l'admission des aliénés suisses à Besançon, ce qui nous indique que le placement des malades à l'étranger est une pratique déjà installée. De plus, il cite également une lettre de M. Perrot-Reynier du 5 octobre demandant des détails sur l'Hôpital de Bellevaux, probablement en vue de l'internement d'aliénés neuchâtelois. Ceci nous informe sur le fait que l'on prête tout de même attention aux conditions de traitement dans les asiles pour aliénés. En effet, dans la lettre, le pasteur Sandoz vante, entre autres, l'excellente surveillance instaurée dans l'établissement et souligne que les femmes sont bien évidemment séparées des hommes,

³⁶ *Ibid.*, p. 44.

³⁷ *Rapports, règlements, correspondance et documents de portée générale relatifs aux aliénés (1833-1844)*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1, Police Sanitaire.

³⁸ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

comme le veut la constitution typique des asiles. Mais encore, nous apprenons que l'Hôpital de Bellevaux est en réalité un établissement mixte, abritant aliénés et détenus, qui se rencontrent uniquement dans la cour du bâtiment. Encore une fois, le lien entre asiles et institutions pénitentiaires semble clair en théorie mais flou dans la pratique, en tout cas en ce début de XIX^e siècle.

Quelques jours plus tard, le 12 octobre 1833, M. Perrot-Reynier reçoit une lettre de Zurich de la part de Fréd. (?) Courvoisier (Annexe 5), lequel cite encore une fois une lettre du 5 octobre³⁹. Cette lettre fournit de précieuses informations sur la prise en charge des aliénés dans les autres cantons. Effectivement, l'émetteur décrit des cellules dans un établissement de l'hôpital cantonal spécialement destiné aux aliénés. De plus, lui aussi souligne l'excellente surveillance. Toutefois, M. Courvoisier décline la proposition de M. Perrot-Reynier, car l'établissement n'accueille uniquement des malades du Canton de Zurich, « sauf quelques cas temporaires » – ce qui nous fait déduire que la demande de Neuchâtel est pour un internement de longue durée. Ainsi, l'établissement zurichois semble trop petit et trop plein pour accueillir des malades « étrangers », mais l'émetteur a le soin de conseiller le placement des aliénés neuchâtelois dans le Canton d'Argovie, où se trouve un ancien couvent réaménagé pour les aliénés nommé Köningsfeld.

Mais encore, le 19 octobre 1833, M. Perrot-Reynier reçoit un refus de la part de Daniel Alexandre Chavannes, Vice-Président de la Commission des Etablissements de détention et de secours publics du Canton de Vaud⁴⁰ (Annexe 6). Cependant, M. Perrot-Reynier est informé deux jours plus tard (Annexe 7) par son cousin à Paris, Jean de Muralt, que les aliénés étrangers sont admis à l'Hospice de Charenton, en France⁴¹.

Enfin, le 22 octobre 1833, Perrot-Reynier reçoit une lettre d'Aarau, de la part de Daniel Henri Jeanrenaud (Annexe 8) – toujours en réponse à la demande de M. Perrot-Reynier du 5 octobre⁴². En début de courrier, l'émetteur présente une réponse de l'ancien couvent de Köningsfeld qui l'informe n'avoir que 50 places pour les aliénés – toutes occupées – et qu'il n'est donc pas possible de recevoir « les quatre bourgeois de Neuchâtel proposés ». Finalement nous possédons le chiffre exact d'aliénés neuchâtelois sujets de la demande de Perrot-Reynier. De plus, nous apprenons qu'une demande avait déjà été envoyée en Argovie, avant la proposition de M. Courvoisier. Mais surtout, cette lettre revêt une importance capitale car avant de terminer

³⁹ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

⁴⁰ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

⁴¹ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

⁴² *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

Daniel Henri Jeanrenaud fait une observation des plus significatives concernant « l'article de vôtre [sic] lettre qui dit que le petit nombre d'aliénés de la ville de Neuchâtel ne permet pas de faire les frais d'un établissement convenable ». En effet, il est le seul de toute cette correspondance à proposer de réaménager une maison appartenant à la ville de Neuchâtel pour y accueillir une dizaine d'aliénés. Ainsi, nous voyons premièrement germer l'idée de s'occuper des aliénés dans le Canton de Neuchâtel, sans tenter de les envoyer, c'est le cas de le dire, tous azimuts – toutefois sans prévoir la construction d'un établissement spécifique. Deuxièmement, nous apprenons que l'on considère en 1833 que le faible nombre d'aliénés à Neuchâtel ne justifie pas, selon les autorités, la création d'un établissement spécifique. Or, est-il vrai qu'il y a si peu d'aliénés à Neuchâtel au début du XIX^e siècle ?

II.II 1835-1837 : Recensements des aliénés et réflexions autour du placement

C'est la question qu'a dû se poser le Conseil d'État neuchâtelois, car il signe le 15 juillet 1835 un arrêt stipulant aux communes du Canton de dresser un Tableau concernant les aliénés. Par exemple, le 8 septembre 1835, le Président du Conseil d'État reçoit une lettre du maire de Valangin, Alexandre de Chambrier, qui cite le rapport du médecin Forster sur les aliénés de la juridiction de Valangin. Ainsi, le médecin compte vingt aliénés dont la majorité entre vingt et trente ans⁴³. Les distinctions opérées dans ce rapport ne concernent pas le sexe, mais les possibilités de guérison de l'aliéné, son âge, son statut civil, sa fortune, etc. En revanche, nous avons très peu d'informations quant au type de maladie, à la classification si chère aux aliénistes français. Toutefois, le degré de dangerosité et de « méchanceté » de l'aliéné est souligné.

Effectivement, un classement semble intéresser particulièrement les autorités neuchâteloises, à savoir celui de la dangerosité des aliénés. Dans un plumitif⁴⁴ du Département de l'Intérieur du 31 mars 1837 (Annexe 9) l'on fait référence à un tableau général du 31 décembre 1835 qui recense 171 aliénés des deux sexes dont vingt-trois considérés dangereux et cent-deux indigents⁴⁵. De plus, nous apprenons que Perrot-Reynier a écrit un mémoire dans lequel il examine la convenance à fonder un hospice d'aliénés à Neuchâtel – Daniel Henri Jeanrenaud a-t-il concouru à cette idée ? Dans tous les cas, le Département de l'Intérieur affirme que vingt-trois aliénés dangereux ne justifient pas la création d'un établissement spécifique et que cela coûterait trop cher. Mais encore, il propose d'envoyer les aliénés à l'hospice de Bellevaux à Besançon – qui, nous l'avons vu, accueille déjà des malades suisses – et de voir avec le

⁴³ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

⁴⁴ Un plumitif est un compte-rendu, un registre des arrêts et des sentences d'une audience.

⁴⁵ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

Gouvernement genevois s'il serait possible de placer les aliénés de Neuchâtel dans un nouvel établissement pour aliénés – c'est-à-dire l'Asile des Vernets fraîchement construit.

Quelque temps plus tard, nous voyons apparaître des préoccupations concernant le traitement humain des aliénés (Annexe 10). Effectivement, le 27 décembre 1837, le président du Conseil d'État de Neuchâtel ordonne aux Officiers des Juridictions d'ajouter aux tableaux – dressés suite à l'arrêt susmentionné du 15 juillet 1835 – des informations concernant le traitement des aliénés à leur domicile et de noter s'ils constituent un danger pour autrui⁴⁶.

II.III 1840-1841 : Du besoin d'une maison d'aliénés dans le Canton de Neuchâtel

En effet, le 8 juin 1840, le maire de Valangin, Alexandre de Chambrier, envoie une lettre au Président du Conseil d'État⁴⁷ car le Gouvernement lui a demandé de décrire l'état de trois aliénés de sa juridiction, ainsi que de définir les mesures à prendre et les moyens d'exécution. Par conséquent, il écrit :

Quant à Susette Amez Droz, elle vit chez son mari qui en prend tout le soin possible [...] La femme est malade depuis 4 ou 5 ans, il n'y a pas d'espoir de guérison, elle est âgée de 30 à 40 ans, elle insulte les passants, court la nuit dans la maison et inspire quelques fois des craintes pour le feu, sa maison étant située au milieu du village. Mais c'est un mal nécessaire, et aussi longtemps [sic] qu'il n'y aura point de maison d'aliénés dans ce pays, il faut bien que ces sortes de gens demeurent dans leurs familles s'ils en ont. Je ne vois donc aucune mesure à prendre⁴⁸.

Dans cet extrait, nous remarquons déjà une attention aux conditions de traitement des aliénés dans les familles, mais surtout une observation concernant l'absence d'une maison d'aliénés dans le Canton. En effet, nous retrouvons quelques mois plus tard, dans le Rapport – écrit le 14 novembre 1840 depuis Corcelles – par le Président de la Commission des Charités destiné au Conseil d'État⁴⁹ (Annexe 12), un vœu très explicitement exprimé. Le Président de cette Commission affirme que le rapport du médecin du Roi concernant l'hôpital de Bellevaux⁵⁰ (Annexe 11), n'a fait que confirmer sa répugnance à envoyer les aliénés de la région à Bellevaux. Ainsi, il prie le Conseil d'État de fonder une maison d'aliénés qui soit appropriée aux besoins de la population neuchâteloise.

⁴⁶ *Arrêts et rapports relatifs aux tableaux des aliénés et « Tableau détaillé des aliénés existant dans le canton au 01.10.1844 » (Dr. Borel)*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.4.

⁴⁷ *Arrêts et rapports relatifs aux tableaux [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.4.

⁴⁸ *Arrêts et rapports relatifs aux tableaux [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.4.

⁴⁹ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

⁵⁰ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

Pourtant, le Dr. Jacques-Louis Borel (1795-1863)⁵¹, Médecin du Roi, publie deux rapports – un le 25 février 1841 et l'autre le 9 juin 1841 – destinés au Conseil d'Etat où il écrit : « Ensuite de votre arrêt du 9 novembre [1840] par lequel vous m'avez chargé de m'informer s'il serait possible de placer à Stéphansfeld près de Strasbourg des aliénés de notre Canton [...] »⁵². Par conséquent, nous comprenons que les différentes – et désormais fréquentes – remarques adressées au Conseil d'État ne semblent pas freiner son envie de placer les aliénés de Neuchâtel dans des établissements à l'étranger.

Les différents recensements et l'intérêt porté aux aliénés en ce début de XIX^e siècle, amènent Frédéric-Alexandre de Chambrier – frère du maire de Valangin –, président du Conseil d'État, à rédiger le 20 septembre 1843 un « Règlement concernant le placement des aliénés dans les établissements destinés à leur traitement »⁵³. Ce règlement stipule que l'internement d'un aliéné neuchâtelois peut être demandé par sa famille ou ses tuteurs en indiquant l'établissement public ou privé où l'on souhaite interner le malade. La demande d'internement doit être accompagnée d'un certificat de médecin prouvant l'état de folie du citoyen. Toutefois, à défaut de parents, la demande de placement en asile peut être faite par le chef de Juridiction si l'aliéné présente un danger pour l'ordre public ; ensuite le Conseil d'État juge la demande et ordonne, si nécessaire, l'internement de l'aliéné.

II.IV 1844 : Début des démarches pour la construction de Préfargier

Jusqu'à présent, nous avons pu étudier, au travers d'extraits de documents d'archive – principalement de correspondance – le développement discontinu de l'idée de doter le Canton de Neuchâtel d'un asile pour aliénés. À présent, il s'agit d'observer les premières démarches entreprises par des acteurs neuchâtelois – que nous présenterons au prochain chapitre – pour la construction de la Maison de Santé de Préfargier, le premier véritable asile d'aliénés de la région et un des plus anciens au niveau helvétique.

Le 12 avril 1844, Charles-François de Marval (1802-1880)⁵⁴, châtelain de Thielle, écrit au Président du Conseil d'État⁵⁵ (Annexe 13) une lettre (*Fig. 2*) qui l'informe qu'un terrain de 20 poses (environ 9 hectares) a été acheté à Préfargier, dans le district communal de Marin, par M.

⁵¹ Montmollin Dominique de, « Borel, Jacques-Louis », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F44217.php>.

⁵² *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

⁵³ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

⁵⁴ Informations tirées du site internet « Familles neuchâteloises », présentant la généalogie des familles bourgeoises du Canton, <http://www.montmollin.ch/fiches/fiche5925.htm#f59250>.

⁵⁵ *Documents égrenés concernant l'hospice d'aliénés qu'Auguste de Meuron fait construire à Préfargier (1844-1845)*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.5.

de Meuron, dans l'intention d'y construire un hospice d'aliénés dont il fera don à l'État. De plus, le 11 mai 1844, le Dr. Jacques-Louis Borel résume les résultats du recensement du 31 décembre 1835 fait dans les Juridictions de la région⁵⁶ qui comptait 170 aliénés dont 88 hommes et 82 femmes (*Fig. 3*). Le médecin neuchâtelois constate la particularité de ces données, car dans les autres pays le nombre de femmes aliénées est toujours supérieur à celui des hommes – ce qui démontre, selon Jacques-Louis Borel, l'inexactitude du recensement. En conclusion, il écrit : « 170, total des aliénés trouvés dans notre pays en 1835. Ce qui relativement à la population donnerait une très forte proportion d'aliénés »⁵⁷. Toutefois, il propose de refaire un recensement car il accuse l'ancien de posséder de fortes lacunes. Ensuite, le Dr. Jacques-Louis Borel demande le 17 juillet 1844 à Frédéric-Alexandre de Chambrier⁵⁸ de lui fournir une lettre de Chancellerie pour visiter les Maisons d'aliénés du Wurtemberg et du Grand-Duché de Baden. Or, cette information est cruciale car elle nous atteste que l'on réalise déjà des recherches à l'étranger pour la construction du futur asile de Préfargier. En effet, nous le verrons au prochain chapitre, les asiles d'aliénés déjà construits seront source d'inspiration pour l'élaboration du projet de Préfargier.

De plus, le 7 septembre 1844, le Dr. Jacques-Louis Borel écrit au Président et au Conseil d'État⁵⁹ (Annexe 14) un rapport qui fournit de nouvelles données sur les aliénés de la région et qui prouve la nécessité de doter Neuchâtel d'un asile. Ce rapport accompagne un tableau concernant les aliénés de la Principauté de Neuchâtel dressé en 1844 par le Dr. Louis Bovet-Wolff (1812-1897)⁶⁰ (*Fig. 4*). Premièrement, ce nouveau recensement compte 233 aliénés au total dans le Canton de Neuchâtel, dont cent-huit de sexe masculin et cent-vingt-cinq de sexe féminin – nous constatons cette fois une majorité de femmes, comme dans les autres pays européens. De plus, le médecin souligne la forte proportion d'aliénés par rapport à la population neuchâteloise. Ensuite, il déclare avoir adopté, pour ce recensement, la classification de Jean-Etienne-Dominique Esquirol qui divise les aliénés en *maniaques*, *monomaniaques*, *démens* et *idiots*. Or, nous verrons que cette classification ne sera pas celle adoptée dans la Maison de Santé de Préfargier, car elle ne définit pas le comportement du malade. Aussi, notons qu'il identifie cent-soixante-dix-neuf aliénés considérés incurables et quarante-huit susceptibles de guérison – remarques qui seront utiles pour le projet de la Maison de Santé de Préfargier. De

⁵⁶ *Arrêts et rapports relatifs aux tableaux [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.4.

⁵⁷ *Arrêts et rapports relatifs aux tableaux [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.4.

⁵⁸ *Arrêts et rapports relatifs aux tableaux [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.4.

⁵⁹ *Arrêts et rapports relatifs aux tableaux [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.4.

⁶⁰ Informations tirées du site internet « Familles neuchâteloises », présentant la généalogie des familles bourgeoises du Canton, <http://www.montmollin.ch/fiches/fiche1325.htm#f13255>.

plus, nous apprenons qu'il y a uniquement dix-neuf aliénés neuchâtelois à l'étranger et quatre dans l'Hôpital de la Ville de Neuchâtel, dont deux aux frais de l'État. D'ailleurs, notons premièrement que le nombre d'enfants, c'est-à-dire des personnes en dessous de vingt ans, est considérable (cinquante-sept cas sur deux-cent-trente-trois). Deuxièmement, il y a une absence quasi-totale de personnes de plus de soixante-dix ans et la plus forte proportion est celle d'adultes entre trente-cinq et quarante ans⁶¹. Cependant, ce qui nous intéresse le plus dans ce rapport est l'indication que Jacques-Louis Borel donne sur une des motivations qui semblent l'avoir poussé à entreprendre un nouveau recensement, à savoir fournir des informations à « un citoyen généreux » quant aux besoins de traitement des aliénés dans la région :

Mais, malgré les imperfections de ce tableau dont plusieurs sont en quelque sorte inhérente au sujet, je l'envisage comme assez exact pour faire connaître suffisamment le nombre des aliénés existant chez nous et pour donner une assez juste idée de nos besoins à cet égard au citoyen généreux, dont le noble cœur a manifesté la volonté de doter notre patrie d'un azile [sic] où ces infortunés puissent être traités convenablement et trouver tous les soins que leur état réclame⁶².

⁶¹ Blaser, Pierre, *op. cit.*, p. 11.

⁶² *Arrêts et rapports relatifs aux tableaux [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.4.

III. LA MAISON DE SANTE DE PREFARGIER A NEUCHATEL

Le présent chapitre est dédié plus spécifiquement à la Maison de Santé de Préfargier. Dans un premier temps, il s'agit de connaître le fondateur de l'établissement. Ensuite, nous rencontrerons les acteurs – suisses et étrangers – ayant contribué au projet de l'asile neuchâtelois, à sa conception et construction. Troisièmement, nous découvrirons les particularités de l'emplacement de Préfargier et enfin sa structure interne répondant aux théories aliénistes du XIX^e siècle.

III.I Le fondateur Auguste-Frédéric de Meuron

Il est temps d'étudier de plus près une figure emblématique de l'histoire de la Maison de Santé de Préfargier : son fondateur Auguste-Frédéric de Meuron (*Fig. 5*), né le 26 août 1789. Après des études de commerce à Neuchâtel, il se rend à Paris en 1809, puis en Angleterre, à New York et s'installe en 1817 à Lisbonne où il entre dans une maison de commerce dirigée par David-Henry et Edouard de Meuron⁶³. Auguste-Frédéric de Meuron est alors chargé d'aller fonder un établissement commercial en Amérique du Sud, à Salvador de Bahia au Brésil. Dès lors, en 1819, il crée, avec un associé français du nom d'Antoine Saint-Valéry Scheult⁶⁴, une fabrique de tabac à priser⁶⁵. Cependant, le neuchâtelois, en raison de problèmes de santé, quitte définitivement le Brésil en 1837 et revient en Europe. Auguste-Frédéric de Meuron rentre du Brésil avec deux projets pour Neuchâtel : un hospice pour les maladies physiques incurables et un autre pour le traitement des maladies mentales. Or, après avoir entrepris des recherches – comme nous l'avons vu avec la demande du Dr. Jacques-Louis Borel demandant à visiter des asiles à l'étranger – le second projet est finalement retenu⁶⁶.

En 1851, Auguste-Frédéric de Meuron tombe gravement malade et s'éteint à Neuchâtel le 1^{er} avril 1852. Le 26 avril 1852, sa dépouille est conduite dans le parc de la Maison de Santé de Préfargier, où elle repose toujours⁶⁷ (*Fig. 6*).

⁶³ Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 13.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ « La fabrication de ce produit appelé “rapé”, constitué d'un mélange de poudres de tabac et d'arômes, est un processus de fabrication industrielle complexe, nécessitant différentes phases successives de macération, de fermentation, de séchage, de “râpage”, etc. ». Dans : *Ibid.*, p. 19.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 30.

⁶⁷ Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 35.

III.II Une collaboration internationale

Dans le présent sous-chapitre, il s'agit d'étudier la première phase de conception de l'établissement de Préfargier, du point de vue des acteurs en jeu et des échanges avec l'étranger. En effet, Auguste-Frédéric de Meuron s'adjoind d'un Comité – mis sur pied avec l'aide de son cousin Auguste-François de Meuron – afin de procéder aux travaux préliminaires. Ce comité a comme tâches de définir les besoins, procéder à l'achat des terrains, concevoir les bâtiments et choisir un médecin-directeur⁶⁸. Ainsi, le Dr. Louis Bovet-Wolff est en charge de dresser une statistique des aliénés dans le Canton de Neuchâtel – dont le nombre, nous l'avons vu, s'élève à 233 dont quarante-huit considérés guérissables. Par conséquent, Auguste-Frédéric de Meuron fixe le nombre de malades destinés à être reçus dans le futur asile à cent. En effet, il décide de consacrer l'établissement exclusivement au traitement d'aliénés présentant des chances de guérison⁶⁹, ce qui l'inscrit entièrement dans les buts thérapeutiques de l'aliénisme français. Premièrement, Auguste-Frédéric de Meuron charge son ami, Daniel Dardel (1808-1871)⁷⁰, notaire à Saint-Blaise et Charles de Marval – châtelain de Thielle et gendre d'Auguste-François de Meuron – de procéder à l'achat de divers terrains aux alentours de Saint-Blaise (Annexe 13). Ainsi, entre 1844 et 1847, vingt-deux parcelles sont acquises, couvrant au total une superficie d'environ dix hectares⁷¹. Auguste-François de Meuron est chargé d'exécuter tous les paiements à partir d'un compte spécial qu'Auguste-Frédéric de Meuron réapprovisionne. Enfin, une fois les actes d'achat signés, la population neuchâteloise est instruite de l'entreprise⁷². Or, certains citoyens semblent surpris par le fait que des si belles parcelles situées au bord du lac de Neuchâtel soient réellement destinées à ériger un établissement pour le traitement des « fous » ; en effet, le bruit circule parmi les Neuchâtelois que le nouvel asile est, en réalité, destiné à accueillir des Jésuites expulsés de Fribourg⁷³.

Ainsi – comme nous avons pu le constater dans la première partie de ce travail – les aliénistes français se tiennent au courant des constructions réalisées en Europe en accomplissant des voyages d'étude leur permettant d'élaborer leurs principes et recommandations⁷⁴. Nous nous rappelons de l'exemple de Guillaume-Marie-André Ferrus qui visite les asiles de France et Angleterre. Finalement, les acteurs œuvrant à la construction de Préfargier vont s'inscrire dans

⁶⁸ *Ibid.*, p. 30.

⁶⁹ Meuron, Guy de, *op. cit.*, p. 15.

⁷⁰ Informations tirées du site internet « Familles neuchâteloises », présentant la généalogie des familles bourgeoises du Canton, <http://www.montmollin.ch/fiches/fiche2415.htm#f24152>.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 31.

⁷³ Meuron, Guy de, *op. cit.*, p. 23.

⁷⁴ Kovess-Masféty, Viviane, Severo, Donato [et al.], *op. cit.*, p. 24.

cette tradition. Effectivement, la Maison de Santé de Préfargier sera conçue d'après les conseils d'aliénistes français. Premièrement, une fois l'endroit choisi et une fois les terrains achetés, Auguste-Frédéric de Meuron s'adresse à l'architecte Pierre-François-Nicolas Philippon – à l'époque l'un des architectes les plus illustres de Paris – pour lui confier la structure du futur établissement. De plus, les architectes neuchâtelois Louis Châtelain (1805-1885)⁷⁵ et M. Perrier secondent Pierre-François-Nicolas Philippon dans la conduite des travaux⁷⁶. À ce propos, voici ce qu'Auguste-Frédéric de Meuron écrit à son cousin en 1844 :

Je me suis abouché avec M. Philippon pour cet objet. Je lui ai remis un plan de Genève et il est convenu qu'il en causera avec M. le Dr. Falret, qui m'a signalé quelques changements à faire et quelques améliorations à adopter. Ce M. Philippon est un architecte du Gouvernement, qui vient de se distinguer d'une manière toute particulière dans la construction d'un édifice destiné aux jeunes aveugles. Il me fera un plan ou pour mieux dire un croquis de plan sur lequel figureront les changements et améliorations qui sont dans les idées de M. le Dr. Falret. Ce dessin avec les notes que j'ai recueillies d'ailleurs moi-même, nous permettront je pense de faire quelque chose de bien et il me suffira d'un architecte de notre pays, je crois (de M. Châtelain par exemple puisque c'est celui que vous jugez le plus capable), pour faire les plans et traiter de leur mise en exécution⁷⁷.

De cette correspondance, nous apprenons premièrement qu'à Paris Auguste-Frédéric de Meuron rencontre successivement des aliénistes et architectes de renom et que Pierre-François-Nicolas Philippon dresse un croquis de plan pour Préfargier (*Fig. 7*) sous conseil du médecin Jean-Pierre Falret (1794-1870)⁷⁸. Deuxièmement, Auguste-Frédéric de Meuron affirme soumettre les plans du nouvel établissement de Genève, l'Asile des Vernets (*Fig. 8*). Ainsi, nous voyons que la toute fraîche expérience genevoise en matière d'asiles n'est pas négligée par le Comité neuchâtelois. En effet, le Dr. Jean-Charles Walcker Coindet (1796-1876)⁷⁹, médecin-directeur de l'Asile des Vernets, apporte régulièrement ses conseils et son soutien, tout au long de l'élaboration du projet de Préfargier⁸⁰. Mais encore, plus loin dans la lettre nous pouvons lire :

⁷⁵ Après des études d'architecture aux Beaux-Arts à Paris et des voyages de formation en Italie, Louis Châtelain ouvre un bureau à Neuchâtel. Ses réalisations importantes comptent les plans des quartiers de l'Orangerie, des places d'Armes et de Pury. Louis Châtelain devient architecte de la Ville de Neuchâtel en 1846. Dans : Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 68.

⁷⁶ Meuron, Guy de, *op. cit.*, 1949, p. 17.

⁷⁷ Extrait d'une lettre du 14 mai 1844 d'Auguste-Frédéric de Meuron à son cousin Auguste-François de Meuron, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 616.89 BOV.

⁷⁸ Jean-Pierre Falret devient médecin de la section des idiots à l'hôpital de la Salpêtrière en 1821 et est nommé membre adjoint de l'Académie de médecine en 1829. Il participe avec d'autres aliénistes à la préparation de la loi française sur les aliénés de 1838. Dans : Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 62.

⁷⁹ Jean-Charles Coindet exerce comme médecin-chef de l'hôpital des aliénés de Genève de 1834 à 1856. Il est également professeur de médecine légale. Dans : *Ibid.*

⁸⁰ Fussinger, Catherine et Tevaearai, Deodaa, *op. cit.*, p. 39.

J'ai fait la connaissance des Messieurs les Dr. Leuret et Foville les médecins en chef de l'hospice de Bicêtre, l'autre de Charenton. Ils m'ont accueilli l'un et l'autre avec une extrême bienveillance et tout en m'accordant la permission de visiter ces établissements ils m'ont donné tant sur leur organisation intérieure que sur le mode de traitement qu'ils ont adopté tous les enseignements que je leur ai demandé. [...] Je dois aussi aller un de ces jours visiter la Salpêtrière⁸¹.

En effet, le noble neuchâtelois visite les asiles d'aliénés de Bicêtre, de Charenton et de la Salpêtrière afin de recueillir des informations sur les méthodes de traitement médical et sur l'organisation interne des établissements. Malgré cette forte focalisation parisienne, le Comité recueille également de précieux renseignements en Angleterre et en Allemagne. Toutefois, si aucun nom d'aliéniste britannique n'est indiqué, nous trouvons dans une « Notice sur la Maison de Santé de Préfargier » rédigée par le Dr. Louis Bovet-Wolff en 1848 (Annexe 15), mention d'un système de fermeture et de serrurerie très moderne – que nous observerons dans le dernier sous-chapitre –, qui sera appliqué à Préfargier et qu'Auguste-Frédéric de Meuron aurait découvert dans des asiles d'aliénés anglais. En revanche, du côté allemand, le Dr. Christian Friedrich Wilhelm Roller, médecin-directeur d'Illenau, est sollicité par le Comité.

Enfin, les travaux de construction de la Maison de Santé de Préfargier peuvent véritablement commencer au printemps 1845. Les travaux sont confiés à l'entrepreneur neuchâtelois Louis Dellenbach⁸² (Annexe 16). Enfin, le naturaliste Louis Coulon (1804-1894)⁸³ propose à la fin de 1845 de s'occuper de l'aménagement des jardins⁸⁴. Après trois ans de travaux, le médecin-directeur et le personnel entrent à Préfargier le 11 décembre 1848 et quelques jours plus tard, le 27 décembre 1848, l'établissement est inauguré par Auguste-Frédéric de Meuron⁸⁵. Le 2 janvier 1849, la première patiente est accueillie dans la Maison de Santé de Préfargier ; il s'agit de Sophie Wysard, l'ancienne femme de chambre d'Auguste-Frédéric de Meuron⁸⁶.

III.III Isoler sans éloigner

Dès lors, nous nous permettons un bref *excursus* concernant les particularités de l'emplacement de la Maison de Santé de Préfargier. Effectivement, au XIX^e siècle, en Suisse, les établissements pour maladies corporelles s'installent le plus souvent sur les hauteurs, pour que les malades puissent profiter d'un air vivifiant de montagne ; en revanche, les

⁸¹ Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 616.89 BOV.

⁸² Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 59.

⁸³ Informations tirées du site internet « Familles neuchâteloises », présentant la généalogie des familles bourgeoises du Canton, <http://www.montmollin.ch/fiches/fiche2238.htm#f22388>.

⁸⁴ Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 33.

⁸⁵ Meuron, Guy de, *op. cit.*, p. 28.

⁸⁶ Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 35.

établissements pour malades mentaux « s'établissent plutôt en plaine et surtout au bord de nos lacs, en face de paysages apaisants »⁸⁷. Effectivement, comme nous l'avons vu dans la première partie de ce travail, l'emplacement des asiles était selon les aliénistes une condition fondamentale pour le traitement moral. Ainsi, le paysage d'un asile doit être dépayçant pour les malades et paisible pour limiter les crises. Or, Préfargier – qui signifie vraisemblablement « le pré du fargier », c'est-à-dire le pré du forgeron – est situé à Marin, seigneurie de Thielle, près de Neuchâtel, dans un magnifique parc au bord du lac (*Fig. 9*). À propos de l'emplacement, le Dr. Louis Bovet-Wolff écrit dans sa « Notice sur la Maison de Santé de Préfargier » (Annexe 15) : « Sa situation au milieu de la campagne, en dehors de toute route, y maintient le calme et la tranquillité indispensables au traitement des maladies mentales [...]. En un mot Préfargier remplit d'une manière qui ne laisse rien à désirer l'importante condition de l'isolement, sans éloignement des centres de population »⁸⁸. De ce fait, le médecin neuchâtelois parle de l'importance d'isoler les aliénés afin de mieux les traiter, dans un cadre paisible, sans pourtant les éloigner de la société⁸⁹, en vue d'une réinsertion, car – nous le rappelons – l'établissement de Préfargier est destiné aux aliénés curables. Effectivement, une anecdote marque parfaitement l'esprit de la Maison de Santé de Préfargier dans sa volonté de traiter les patients. En 1862, l'Annuaire officiel fait figurer Préfargier sous la dénomination d'*hospice d'aliénés*. Or, le Comité envoie aussitôt une réclamation indiquant de faire désormais figurer Préfargier sous l'appellation *maison de santé*, probablement car les termes *asile* ou *hospice d'aliénés* renvoient plutôt à un enfermement sans but thérapeutique⁹⁰. Effectivement, nous retrouvons cette conception chez Guillaume-Marie-André Ferrus quand il parle, en 1834, de l'asile de Bicêtre : « Ce n'est ni un hospice ni un hôpital, dans l'acceptation du mot, mais une maison de santé établie sur une grande échelle, construite aux abords d'une grande ville [...] »⁹¹.

III.IV Le classement architectural : un plan structurant

Observons à présent les caractéristiques architecturales de la Maison de Santé de Préfargier, en lien avec les théories et les plans proposés par les aliénistes du XIX^e siècle. Effectivement, le plan du bâtiment (*Fig. 10*), divisé en quartiers, est organisé en U autour d'une cour fermée par le quartier des « furieux » (composé de petites cellules, indiqué dans le plan annoté) – formant une sorte de fer de cheval fermé. Au centre, entourant une grande fontaine, une cour intérieure

⁸⁷ Bersot, Henri, *op. cit.*, p. 19.

⁸⁸ Meuron, Guy de, *op. cit.*, p. 16.

⁸⁹ Meynen, Nicolas, « L'asile des aliénés de Lafond à La Rochelle », in *Livraisons d'histoire de l'architecture*, No. 7, 1^{er} semestre 2004, p. 73.

⁹⁰ Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 100.

⁹¹ Ferrus, Guillaume-Marie-André, *op. cit.*, p. 213.

de forme rectangulaire entourée par deux passages couverts (*Fig. 11* et *Fig. 12*) permettant d'accéder, à l'abri des intempéries, aux cuisines, à la buanderie et au bâtiment principal⁹². En effet, la façade principale est orientée sud-est, en direction du parc et du lac (*Fig. 13*). Cet avant-corps central comporte, en plus des locaux de l'administration, une salle de réunion pour les patients et une chapelle, répartis sur trois étages – c'est-à-dire un étage de plus par rapport aux quartiers des aliénés (*Fig. 14*). De part et d'autre se développent deux ailes contenant les quartiers d'habitation des patients, sur deux niveaux avec, au rez-de-chaussée les espaces de jour depuis lesquels on accède librement aux jardins et, à l'étage, les espaces de nuit constitués de chambres et de dortoirs. En revanche, les cellules destinées aux « furieux » s'étalent sur un seul niveau⁹³ (*Fig. 15*) et donnent sur une cour orientée au nord (opposée au lac). Ainsi, le bâtiment est parfaitement symétrique, divisant le côté des femmes de celui des hommes – ce qui nous rappelle les préceptes des aliénistes français. En effet, les principes aliénistes d'isolement et d'individualisation des soins passent par la création de quartiers de classement⁹⁴. À Préfargier, les patients sont répartis en cinq catégories : les *pensionnaires* et *convalescents* ; les *tranquilles* ; les *agités* et *bruyants* ; les *épileptiques* ; les *furieux*. Ces catégories sont séparées par les bains, placés au centre des parties latérales, ce qui permet de distinguer clairement les pensionnaires et les tranquilles des autres catégories d'aliénés dont l'état est considéré comme incommode, qui occupent les parties plus reculées du bâtiment⁹⁵ (*Fig. 10*). Car en effet, le classement des malades à Préfargier se fonde principalement sur leur comportement⁹⁶. Ainsi, la disposition intérieure du bâtiment est conçue d'une façon très logique : les malades tranquilles occupent la partie sud, voisine de l'administration ainsi que la moitié sud de l'aile jusqu'aux bains. De ce fait, ils jouissent d'une magnifique vue sur le lac et sur le parc (*Fig. 16*). En revanche, la dernière section, comprenant les « furieux » est uniquement formée de cellules (*Fig. 10*). L'entrée principale du bâtiment est du côté ouest, en soubassement par rapport aux bains (*Fig. 17*). En effet, il est particulièrement intéressant de constater que dans cette conception générale du plan les sections demeurent complètement indépendantes et isolées les unes des autres – et non seulement entre « tranquilles » et « agités ». Ainsi, chaque section possède ses propres dortoirs à l'étage, ses salles de réunion au rez-de-chaussée, ainsi que ses escaliers, couloirs⁹⁷, mais surtout un accès indépendant à un jardin qui

⁹² Fussinger, Catherine et Tevaearai, Deodaa, *op. cit.*, p. 132.

⁹³ *Ibid.*, p. 133.

⁹⁴ Quétel, Claude et Morel, Pierre, *op. cit.*, p. 187.

⁹⁵ Fussinger, Catherine et Tevaearai, Deodaa, *op. cit.*, p. 134.

⁹⁶ Grand, Lucile, *op. cit.*, p. 180.

⁹⁷ Pour une description plus détaillée voir Annexe 17.

est limité par un mur divisant chaque quartier (en rouge sur le plan annoté, *Fig. 10*). De ce fait, les divisions vont jusque dans les jardins ; les malades ne se croisent jamais sinon dans les salles de bains. Encore aujourd'hui les jardins des sections sont nettement séparés (*Fig. 18*). De ce fait, les malades disposent d'une liberté relative assez étendue⁹⁸. De plus, la Maison de Santé de Préfargier est dotée du premier système de chauffage central de Suisse, le système Duvoir, mélangeant eau chaude et air chaud, qui permet de chauffer l'établissement et d'alimenter les salles de bains en eau chaude⁹⁹.

Or, même si lors de la phase de conception de Préfargier les plans de l'Asile des Vernets étaient montrés aux architectes et médecins consultés, l'organisation du plan, la position de l'entrée et le rôle que joue la cour intérieure différencient l'établissement de Préfargier du modèle des Vernets (*Fig. 8*). En effet, dans ce dernier, les dortoirs et les quartiers d'aliénés sont orientés vers la cour, tandis qu'à Préfargier la disposition est inversée et tous les espaces réservés aux malades ont la vue vers l'extérieur. De plus, l'entrée de l'asile genevois se situe dans l'ouverture du U, donnant à la cour une fonction d'accueil. Au contraire, à Préfargier, l'espace intérieur est fragmenté et la cour est pensée comme un espace de service¹⁰⁰. En revanche, la symétrie du bâtiment partageant les malades des deux sexes est présente dans les deux établissements.

Quant au style adopté par les architectes dans la Maison de Santé de Préfargier, Pierre-François-Nicolas Philippon suit les courants rationaliste et fonctionnaliste, à leur apogée après l'Exposition universelle de Londres en 1851. En effet, au début du XIX^e siècle, l'architecture d'un côté s'ouvre à la mécanisation et à l'industrialisation et de l'autre tente de s'inscrire dans une tradition établie. Or, à Préfargier l'adaptation du bâtiment à sa fonction rattache l'édifice à la conception rationaliste. Effectivement, l'architecte s'assure de répondre aux aspects fonctionnels et nosographiques du projet, avant d'en imaginer la forme et l'esthétisme. Le style apparaît sobre, linéaire, rigide mais imposant¹⁰¹. Or, la lettre d'Auguste-Frédéric de Meuron à son cousin, nous apprendait que Pierre-François-Nicolas Philippon avait réalisé une Institution pour jeunes aveugles à Paris (*Fig. 19*) ; comme cet édifice (*Fig. 20*), érigé entre 1839 et 1846, Préfargier dispose d'un plan en U. De même, on y retrouve l'aspect symétrique et l'importance accordée au bâtiment central. De plus, voyons ce que Guillaume-Marie-André Ferrus écrit au sujet de l'architecture de Pierre-François-Nicolas Philippon dans l'Hospice de Bicêtre : « Au

⁹⁸ Meuron, Guy de, *op. cit.*, pp. 19-20.

⁹⁹ Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 9.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 78.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 72.

lieu de ces constructions sévères et monotones que l'on ne voit que trop souvent dans les édifices publics, cet architecte habile [Philippon] s'est attaché à donner à l'ensemble de son projet un style simple, mais élégant, sans en exclure la solidité »¹⁰². Ainsi, nous retrouvons les mêmes éléments dans la « Notice sur la Maison de Santé de Préfargier » de Louis Bovet-Wolff (Annexe 15), qui décrit « les bâtiments, d'une architecture élégante, simple sans monotonie ».

En revanche, l'apport de Louis Châtelain a été sensiblement centré sur l'édifice principal, tandis que son fils Léo Châtelain (1839-1913)¹⁰³ s'occupe plutôt des annexes construites au nord et dans le parc et conçoit le château d'eau, ainsi que des ateliers et la Villa – dont nous parlerons au prochain sous-chapitre. Le « style Châtelain » se reconnaît par les dimensions imposantes des édifices, ainsi que par son langage néoclassique. De plus, nous trouvons une large mise en œuvre de la pierre d'Hauterive qui, malgré l'intention de donner un style simple à la bâtisse (Annexe 15), caractérise les maisons patriciennes neuchâteloises¹⁰⁴.

Toutefois, n'oublions pas l'un des principaux préceptes aliénistes, à savoir le principe de surveillance. Comment se décline-t-il à Préfargier ? Tout d'abord, la Maison de Santé de Préfargier n'a jamais connu de fenêtres munies de grilles. En effet, Auguste-Frédéric de Meuron, ainsi que les membres de la Commission – à l'instar des aliénistes du XIX^e siècle – considèrent les barreaux, les grilles et les verrous comme exerçant une mauvaise influence sur le moral des malades¹⁰⁵. Effectivement, les théories aliénistes de l'époque invitent à éviter les systèmes de renfermement – et à profiter d'une bonne surveillance par le personnel de l'établissement – car un asile d'aliénés a pour but de guérir plutôt que de séquestrer les malades. Toutefois, l'état de certains patients nécessite une attention particulière aux questions de sécurité. Ainsi, à Préfargier, les moyens de restriction sont astucieusement masqués, jusque dans les jardins où l'élévation de murs est habilement dissimulée par des fossés¹⁰⁶. De plus, aux quatre extrémités des jardins – entre les tranquilles et les convalescents et entre les « agités » et les épileptiques (indiqués dans le plan annoté) – surgissent des pavillons de surveillance (*Fig. 21* et *Fig. 22*) destinés à accueillir le personnel. En revanche, à l'intérieur de l'établissement, les fenêtres du rez-de-chaussée se ferment au moyen de serrures à crémonne qu'une seule clef peut bloquer (*Fig. 23*). À ce propos, voici ce que le docteur Louis Bovet-Wolff écrit dans sa « Notice » :

¹⁰² Ferrus, Guillaume-Marie-André, *op. cit.*, p. 212.

¹⁰³ Expert en patrimoine, il restaure la Collégiale de Neuchâtel, les églises et les temples de Bevaix, Môtiers, Le Locle. Dans : Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 68.

¹⁰⁴ Fussinger, Catherine et Tevaearai, Deodaat, *op. cit.*, p. 41.

¹⁰⁵ Meuron, Guy de, *op. cit.*, p. 22.

¹⁰⁶ *Ibid.*

Une seule clef ouvre toutes les chambres du quartier des hommes, et une autre toutes celles des femmes. Il en est de même des portes extérieures et de celles qui séparent les sections. [...] C'est un mode de fermeture qui a été observé par M. de Meuron dans plusieurs hospices anglais¹⁰⁷.

Construite au départ pour cent malades, la Maison de Santé de Préfargier, grâce à de nombreux agrandissements, reçoit cent-cinquante pensionnaires vers 1900¹⁰⁸. Dans le sous-chapitre suivant nous étudions brièvement un de ces luxueux agrandissements.

III.IV.I La Villa, un pavillon pour aliénés aisés

Au fil du temps, la réputation de la Maison de Santé de Préfargier grandit en Suisse et à l'étranger, à cause de son caractère d'asile privé. En effet, le cadre et la qualité des traitements invitent certains membres de l'aristocratie, atteints de maladie mentale, à désirer séjourner à Préfargier. Ainsi, il semblerait que Charlotte de Belgique – déclarée folle par des médecins aliénistes après la mort tragique de son époux l'empereur Maximilien, assassiné en 1867 à Queretaro – ait fait une demande d'internement à Préfargier, mais que pour des raisons politiques sa demande ne fut pas acceptée par le Comité. Or, pour ce public habitué à un certain confort, l'on nécessite d'appartements plus luxueux. Après l'étude de nombreux projets, on se rend compte qu'il est impossible de modifier l'arrangement intérieur du bâtiment sans que cela nuise au classement. Par conséquent, la Commission de Préfargier décide de construire une annexe, une Villa dans le parc¹⁰⁹ (*Fig. 24*). Effectivement, Léo Châtelain s'occupe des plans de cette Villa ; l'intention est de la construire sur la même ligne que l'ancien bâtiment et avec la même orientation. Ainsi, les travaux commencent en 1867 et se terminent deux ans plus tard. La Villa est composée d'un bâtiment central duquel partent deux ailes (*Fig. 25*) contenant des appartements meublés de manière luxueuse comprenant un salon, une chambre à coucher pour le malade et au nord une chambre pour un infirmier (*Fig. 26*). La partie centrale du bâtiment, s'élevant d'un seul étage, abrite le logement du médecin-adjoint et au rez-de-chaussée une salle à manger commune, un salon de réunion et une salle de billard. Effectivement, le Dr. Auguste Châtelain écrit dans un rapport sur les vingt-cinq premières années d'activité de la Maison de Santé de Préfargier : « En somme, la villa ne se distingue que par quelques détails insignifiants d'une élégante maison particulière ; les malades y jouissent de tout le confort et de toute la

¹⁰⁷ L. Bovet, D. M., *Notice sur la Maison de Santé de Préfargier [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 616.89 BOV.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 106.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 47.

liberté compatibles avec leur état »¹¹⁰. En effet, la Villa est bâtie en molasse et présente un style élégant, mais pas néoclassique comme le bâtiment principal. Cette annexe reçoit son premier malade en septembre 1869¹¹¹. Nous laissons au lecteur le soin de découvrir, dans un texte de l'écrivain suisse Friedrich Dürrenmatt (Annexe 17), l'incroyable ressemblance de la description de « sa » Villa avec celle de la Maison de Santé de Préfargier.

¹¹⁰ Châtelain, Auguste, *Maison de Santé de Préfargier, les vingt-cinq premières années de son activité. Rapport présenté à la Commission dans sa séance du 5 septembre 1874*, Neuchâtel : Imprimerie de H. Wolfrath et Metzner, 1874, p. 27.

¹¹¹ Meuron, Guy de, *op. cit.*, pp. 48-49.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous souhaiterions revenir brièvement sur quelques éléments de la présente recherche. Tout d'abord, nous avons constaté que le « fou », considéré comme nuisible pour la société jusqu'au XVIII^e siècle, commence à être considéré par les médecins européens du début du XIX^e siècle – quand on commence à s'intéresser aux « maux de l'esprit » – comme un *malade* qui nécessite un traitement spécifique. Ainsi, Philippe Pinel (1745-1826) conçoit un traitement moral visant la guérison du malade mental, appelé désormais *aliéné*. Or, ce traitement s'applique dans un lieu particulier : l'asile. En effet, les médecins aliénistes, à l'instar de Jean-Etienne-Dominique Esquirol (1772-1840), préconisent l'isolement et l'internement des aliénés dans des établissements conçus délibérément pour soigner la maladie mentale. Par conséquent, médecins et architectes travaillent tout au long du XIX^e siècle à la conception de bâtiments permettant d'accueillir un grand nombre de malades, mais surtout permettant une prise en charge thérapeutique. Ainsi, l'agencement intérieur des nouveaux établissements pour aliénés répond au classement nosographique des malades, dans une hiérarchisation du comportement qui va le plus souvent du plus agité au plus tranquille. De plus, l'architecture des asiles d'aliénés permet, de par sa symétrie, de partager les malades des deux sexes, ainsi que de « structurer leur esprit » de par sa régularité.

A Neuchâtel, les hôpitaux de la ville n'acceptent pas les aliénés ; raison pour laquelle, dès les années 1830, le gouvernement neuchâtelois fait plusieurs tentatives de placement des aliénés à l'étranger. De plus, nous avons pu constater qu'une importante statistique de 1835 révèle le nombre d'aliénés dans le Canton de Neuchâtel. Néanmoins, le chiffre n'est pas considéré suffisant par le Conseil d'Etat pour justifier la création d'une structure spécifique. Or, dans les années 1840 émerge dans les sources archivistiques le besoin à Neuchâtel d'un établissement pour aliénés. Ainsi, en 1844 un nouveau recensement prouvant le besoin d'une structure de traitement est réalisé par le Dr. Jacques-Louis Borel (1795-1863). De ce fait, afin de cerner la véritable genèse du projet de la Maison de Santé de Préfargier, il était essentiel d'observer la situation des aliénés dans le contexte neuchâtelois. Dès lors, commencent les démarches pour la construction d'un asile d'aliénés dans le Canton de Neuchâtel. Ainsi, le fondateur de la Maison de Santé de Préfargier, Auguste-Frédéric de Meuron compose un Comité pour la conception de l'établissement qui opère de nombreux échanges avec la France, et plus particulièrement avec Paris, l'Angleterre et l'Allemagne. Ainsi, un illustre architecte français, Pierre-Nicolas Philippon (1784-1867) réalise les plans pour la Maison de Santé de Préfargier, qui sera inaugurée le 27 décembre 1849. Rappelons que l'établissement neuchâtelois est

consacré uniquement aux malades mentaux curables et dangereux, ce qui l'inscrit dans une véritable optique aliéniste de traitement de la maladie mentale. De ce fait, le plan de Préfargier reflète la symétrie souhaitée par les médecins français ainsi que le classement nosographique des aliénés, selon leur comportement. Par conséquent, la bâtisse, d'un style sobre, imposant, mais élégant, présente des quartiers et jardins entièrement indépendants. Les pavillons dans les jardins et les dispositifs d'ouverture des fenêtres et portes prouvent que le principe de surveillance n'est pas délaissé à Préfargier. Un excellent témoin du rayonnement international de la Maison de Santé de Préfargier est le besoin de créer une annexe pouvant accueillir des aliénés aisés étrangers ; il s'agit du pavillon luxueux de la Villa, inauguré en 1869.

En conclusion, nous avons pu voir, à travers l'exemple neuchâtelois de la Maison de Santé de Préfargier, comment les préceptes des aliénistes français se traduisent concrètement dans un bâtiment destiné à accueillir et traiter les aliénés. De ce fait, la Maison de Santé de Préfargier s'inscrit véritablement dans les réflexions du XIX^e siècle quant au placement des aliénés et rayonne dans l'Europe entière. Se distinguant pour son architecture élégante, certes, mais surtout fonctionnelle, la Maison de Santé de Préfargier s'érige dès 1849 en véritable « instrument de guérison »¹¹², en authentique machine à soigner¹¹³.

¹¹² Esquirol, Jean-Etienne-Dominique, *Des maladies mentales considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal (1838)*, Paris : Frénésie Éditions, 1989, p. 133.

¹¹³ Nous faisons ici allusion à la *machine à habiter* corbuséenne. « La maison est une machine à habiter », dans : Charles-Edouard Jeanneret-Gris (dit Le Corbusier), *Vers une architecture*, Paris : Crès et Cie, 1923, p. 83.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Arrêts et rapports relatifs aux tableaux des aliénés et « Tableau détaillé des aliénés existant dans le canton au 01.10.1844 » (Dr. Borel), Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.4.

Bersot, Henri, *Que fait-on en Suisse pour les malades nerveux et mentaux ? Les établissements psychiatriques, les malades, les soins et traitements, le personnel, assistance extrahospitalière et prophylaxie*, Berne : H. Huber, 1936.

Châtelain, Auguste, *Maison de Santé de Préfargier, les vingt-cinq premières années de son activité. Rapport présenté à la Commission dans sa séance du 5 septembre 1874*, Neuchâtel : Imprimerie de H. Wolfrath et Metzner, 1874.

Châtelain, Auguste, *La folie : causeries sur les troubles de l'esprit*, Neuchâtel : Attinger, 1889.
Circulaires et rapports divers sur les crétins et les mesures envisagées (1842-1845), Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.6.

Documents égrenés concernant l'hospice d'aliénés qu'Auguste de Meuron fait construire à Préfargier (1844-1845), Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.5.

Esquirol, Jean-Etienne-Dominique, *Des maladies mentales considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal (1838)*, Paris : Frénésie Éditions, 1989.

Ferrus, Guillaume-Marie-André, *Des aliénés : considérations sur l'état des maisons qui leurs sont destinées*, Reprod. de l'éd. de: Paris : Chez Madame Huzard, 1834, Nendeln : Kraus Reprint, 1978.

L. Bovet, D. M., *Notice sur la Maison de Santé de Préfargier, Canton de Neuchâtel, en Suisse, pour le traitement des maladies mentales pour les deux sexes, fondée par M. Auguste de Meuron, construite sur les dessins et sous la direction de F. Philippon, architecte, de 1844 à 1848*, Paris : Thunot et Cie, 1849, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 616.89 BOV.

Meuron, Guy de, *La Maison de Santé de Préfargier (1849-1949)*, Neuchâtel : Attinger, 1949.

Pinel, Philippe, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, Paris : Les empêcheurs de penser en rond, 2005.

Police sanitaire. Préfargier : acte de fondation, plans et prospectus (1848-1849), Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 1 INT-237.

Rapports, règlements, correspondance et documents de portée générale relatifs aux aliénés (1833-1844), Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1, Police Sanitaire.

Réponses à l'enquête sur les crétins, les idiots et les sourds-muets (1842), Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.7.

Littérature secondaire

Ouvrages

Blaser, Pierre, *La clinique de Préfargier. Les débuts de la psychiatrie dans le canton de Neuchâtel (1849-1879)*, Mémoire de licence de l'Université de Neuchâtel, 1989.

Brulhart Armand, *2 siècles de psychiatrie à Genève : 1800-2000*, Genève : Georg, 2002.

« *Demain sera meilleur...* » : *Hôpital et utopies*. Catalogue d'exposition, Musée de l'assistance publique, Hôpitaux de Paris, 19 septembre 2001 - 17 mars 2002, Paris : Musée de l'assistance publique, 2001.

Dürrenmatt, Friedrich, *Les Physiciens*, Lausanne : L'Age d'Homme, 1988.

Kovess-Masféty, Viviane, Severo, Donato [et al.], *Architecture et psychiatrie*, Paris : Le Moniteur, 2004.

Fussinger, Catherine et Tevaearai, Deodaa, *Lieux de folie, monuments de raison : architecture et psychiatrie en Suisse romande, 1830-1930*, Lausanne : PPUR, 1998.

Hochmann, Jacques, *Histoire de la psychiatrie*, Paris : PUF, 2004.

Meuron, Louis-Dominique de, *Préfargier : 150 ans au service de la psychiatrie*, Hauterive : G. Attinger, 1999.

Quetel, Claude et Morel, Pierre, *Les fous et leurs médecines de la Renaissance au XX^e siècle*, Paris : Hachette, 1979.

Stevenson, Christine, « *Medicine and Architecture* », in Bynum, William et Porter, Roy (éd.), *Companion Encyclopedia of the History of Medicine*, Londres: Routledge, 1993, pp. 1495-1519.

Articles

Grand, Lucile, « L'architecture asilaire au XIX^e siècle, entre utopie et mensonge », in *Bibliothèque de l'école des chartes*, 2005, tome 163, pp. 165-196.

Laget Pierre-Louis, « Naissance et évolution du plan pavillonnaire dans les asiles d'aliénés », in *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°7, 2004, pp. 51-70.

Meynen, Nicolas, « L'asile des aliénés de Lafond à La Rochelle », in *Livraisons d'histoire de l'architecture*, No. 7, 1^{er} semestre 2004, pp. 71-84.

Sueur, Laurent, « Les psychiatres français de la première moitié du XIX^e siècle face à l'isolement des malades mentaux dans des hôpitaux spécialisés », in *Revue Historique*, Vol. 2, No. 291, avril-juin 1994, pp. 299-314.

Sites internet

Dictionnaire historique de la Suisse (DHS) : <http://www.hls-dhs-dss.ch/f/home>

Familles Neuchâteloises : <http://montmollin.ch/heredis/accueil.htm>

ANNEXES

A. *L'asile, un écrin et un outil pour le traitement moral*

Annexe 1. « Le choix du terrain est de la plus haute importance : tous les autres avantages seront nuls si l'établissement ne jouit, comme celui de Bicêtre, d'une vue agréable qui écarte, autant que possible, de l'esprit du malade l'idée d'une prison ; mais en même temps il faut que toutes les précautions soient prises pour lui ôter jusqu'à l'idée d'une tentative de fuite. Parmi ces dispositions, une des plus importantes est celle qui concerne les murs de clôture : ils doivent être précédés de fossés en pente douce »¹¹⁴.

Annexe 2. « Autour d'un point central commun où seraient réunis tous les services généraux ainsi que tous les moyens de surveillance, je demande des corps-de-logis pour les aliénés agités, et des bâtiments d'un modèle différent pour les aliénés paisibles. Les corps-de-logis destinés aux malades agités seront composés de deux rangs de loges placées au rez-de-chaussée, et réunies par un corridor commun servant de promenoir couvert. Ces corps-de-logis aboutiront, par une de leurs extrémités, au bâtiment central où seraient placées les salles de bains, les infirmeries [...] et des logements pour les principaux surveillans [sic] ; puis ils s'éloigneraient en rayonnant du bâtiment commun et seraient séparés entre eux par des jardins. Ce genre de construction écarte du centre de l'établissement les malades les plus agités et les plus bruyans [sic]. [...] La surveillance générale devient plus aisée, plus active, et aucune partie du service n'en est privée »¹¹⁵.

B. *1833 : Tentatives de placement des aliénés neuchâtelois dans d'autres établissements (en Suisse ou à l'étranger).*

Annexe 3. « Monsieur, la Direction a pris connaissance de votre lettre du 5, et malheureusement elle ne peut pas vous donner une réponse plus favorable que celle qu'elle vous fit, il y a peu d'années. Notre hôpital des aliénés a été transporté à la campagne, dans un village un peu éloigné ; il ne peut rester là ; c'est une affaire provisoire. Le local, bon sous certains rapports, est mauvais sous plusieurs autres. On s'occupe d'un projet de construction ; mais une foule de circonstances, soit publiques, soit particulières, ont détourné ou absorbé l'attention du Gouvernement, et il s'écroulera sans doute encore deux ou trois ans, avant que le projet soit effectué. Alors seulement nous pourrons savoir s'il nous serait possible de recevoir les malades dont vous nous parlez. Daignez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. Le Vice-Président de la Direction (signature) »¹¹⁶.

Annexe 4. « Monsieur, C'est toujours un bonheur pour moi, lorsque des compatriotes pensent à moi pour réclamer quelque léger service, de la nature de ceux que ma position me met à même de pouvoir

¹¹⁴ Ferrus, Guillaume-Marie-André, *op. cit.*, pp. 210-211.

¹¹⁵ Ferrus, Guillaume-Marie-André, *op. cit.*, pp. 208-211.

¹¹⁶ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

leur rendre. Aussi, m'empresse-je de répondre à votre honorée lettre du 5 de ce mois. Plusieurs communes ou familles du pays ont eu, et ont actuellement des aliénés à Besançon, et il est presque toujours à moi qu'on s'est adressé pour faire les démarches nécessaires à leur admission à l'Hospice de Bellevaux. A raison du taux modique de la pension, c'est ordinairement là qu'on place les malheureux, surtout si ce sont des indigents. Le prix est de un franc cinq centimes [sic] par jour. Ils sont, pour ce prix, très convenablement nourris, traités [sic], s'il y a lieu, et entretenus en ligne et habillements. Bellevaux est tout à la fois maison de détention (pour légers délits) et hospice ; mais la cour seule est commune aux deux espèces d'hommes qui habitent la maison, malades et détenus [...]. [...] ma qualité de Pasteur me donne le droit et m'impose le devoir d'y faire de fréquentes visites [...]. La surveillance y étant de tous les moments et la répression facile, ils y sont moins méchants qu'ailleurs ; je n'y en ai même jamais vu qui fussent enchaînés. Lorsqu'ils deviennent dangereux, et donnent des craintes, on les enferme dans des loges grillées, où ils ont pour tout meuble un matelas et une couverture ; ne trouvant pas sur quoi exercer leur fureur, ils se clament assez promptement, m'a-t-on dit. Les femmes sont à part, bien entendu. [...] Voilà, Monsieur, ma réponse ; vous pouvez compter sur la parfaite exactitude de ces détails, et s'ils étaient de nature à remplir les vues de l'administration que vous présidez, je me ferai un vrai plaisir de m'entremettre. [...] »¹¹⁷.

Annexe 5. « Monsieur le Président du Comité de Charité à Neuchâtel, j'ai bien reçu votre honorée lettre du 5 octobre. [...] Il y a dans l'hôpital cantonal d'ici un établissement spécial pour les aliénés ; ils ont une habitation séparée, composée de cellules d'une assez petite dimension et contiguës les unes aux autres. [...] Ils peuvent se promener dans la cour de l'hôpital sous la surveillance des gardes, hommes et femmes. L'établissement n'a jamais eu que des malades du canton, sauf quelques cas temporaires [...]. Il n'est nullement probable que l'administration consente à recevoir des étrangers dans son établissement qui est assez restreint et qui en ce moment est assez garni. [...] Il existe dans le canton d'Argovie un établissement de cette nature dans l'ancien couvent de Königsfeld, mais j'ignore si l'administration est mieux entendue que celui d'ici ; au moins la localité est beaucoup meilleure et je sais qu'il y a aussi des médecins habiles. [...] »¹¹⁸.

Annexe 6. « Monsieur, Je voudrais pouvoir répondre d'une manière plus complète aux questions que vous m'avez adressées sur notre maison d'aliénés et surtout d'une manière plus satisfaisante à la demande que voudrait faire votre Comité de pouvoir y placer les aliénés qui sont à sa charge. Nous n'avons qu'un seul établissement cantonal, organisé de manière à recevoir 70 et quelques individus, mais qui est ordinairement tellement rempli que nous ne pouvons satisfaire à toutes les demandes d'admission qui nous sont adressées pour nos ressortissants Vaudois. [...] »¹¹⁹.

¹¹⁷ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

¹¹⁸ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

¹¹⁹ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

Annexe 7. « Mon cher cousin, J'ai tardé de répondre à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 10 octobre, pour être mieux à même de le faire avec connaissance de cause et de vous donner tous les renseignements en mon pouvoir, Je vous dirais donc 1°) que dans les hôpitaux publics de Paris on n'admet point d'aliénés étrangers à quelque titre que ce soit. 2°) qu'on les admet dans l'hospice des aliénés (établissement particulier) à Charenton, sur le pied de Jura. Par an un trousseau ordinaire et quelques autres frais accessoires. [...] »¹²⁰.

Annexe 8. « Monsieur, Aussitôt après avoir reçu la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 de ce mois, je me suis adressé à la direction de l'hôpital de Königsfelden. Voici une traduction littérale de la notice qu'elle me fit parvenir hier : "L'hôpital des fous à Königsfelden comprend cinquante places : elles sont ordinairement toutes occupées ; quelques fois il y en a une ou deux de vacantes ; il arrive aussi que faute de place on ne peut pas satisfaire à toutes les demandes faites par des bourgeois du canton d'Argovie. Les cinquante places sont toutes occupées dans ce moment. Ce n'est que par exception qu'on y a admis aussi des bourgeois d'autres cantons de la Suisse. Les conditions, sous lesquelles ils ont été reçus, sont : 1° Le paiement d'une pension annuelle de frs. 220, somme moyenne des frais annuels pour l'entretien d'une personne. 2° Un prompt délogement, dans le cas où, à défaut de place, il serait indispensable d'en donner une à un bourgeois du canton d'Argovie. Dans les circonstances où se trouve maintenant l'hôpital, il ne serait donc pas possible de recevoir les quatre bourgeois de Neuchâtel proposés. [...]". [...] Me serait-il permis, avant de finir, de faire une observation sur l'article de votre lettre qui dit que le petit nombre d'aliénés de la ville de Neuchâtel ne permet pas de faire les frais d'un établissement convenable ? On pourrait peut-être, comme cela s'est fait à Königsfelden sans beaucoup de frais, arranger l'une des maisons qui appartiennent à la ville, de manière qu'on pût y recevoir environ dix personnes aliénées et y admettre les pauvres bourgeois de tout le pays, moyennant une modique rétribution. Ce serait un bien incalculable que la ville ferait et un moyen de se concilier par un petit sacrifice l'affection de tous les habitants de notre commune patrie. [...] »¹²¹.

C. 1835-1837 : Recensements des aliénés dans le Canton de Neuchâtel et réflexions autour du placement de ceux-ci

Annexe 9. « Vu les tabelles contenant le recensement des aliénés du pays par Juridiction, desquelles il résulte que des 171 individus des deux sexes appartenant à cette classe, au 31 Décembre 1835, 23 sont dangereux et environ 102 dénoués de ressources ; vu un mémoire de M. le Docteur Reynier, dans lequel il examine la question de la convenance qu'il pourrait y avoir à fonder un hospice d'aliénés dans ce pays ; le Département [...] considérant que les dépenses qui seraient occasionnées par la fondation et l'entretien d'un établissement pareil à celui dont fait mention M. le Docteur Reynier dans son mémoire, seraient hors de toute proportion avec les ressources de l'Etat ; qu'une maison forte destinée à la

¹²⁰ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

¹²¹ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

réclusion des aliénés reconnus dangereux, dont le nombre vingt trois ou vingt quatre n'est d'ailleurs pas assez considérable pour qu'au moyen des pensions qui seraient payées par les familles ou les Communes il put être pourvu aux frais d'entretien de l'établissement, ne répondrait pas aux exigences de l'époque actuelle ; qu'il est probable qu'en définitive les frais qui résulteraient de la Création d'un hospice quelconque d'aliénés retomberaient en presque totalité à la charge des caisses du Prince ; qu'un établissement étranger, l'Hospice de Bellevaux à Besançon, dans lequel se trouvent actuellement plusieurs aliénés de ce pays [...] se charge d'aliénés étrangers à la France au prix très modéré de frs. 05 par jour ; pende à l'unanimité de ses membres qu'il n'y a pas lieu à s'occuper de la Création d'un hospice quelconque d'aliénés dans ce pays ; [...] il est d'avis que le Conseil s'adresse au Gouvernement de Genève qui vient de faire construire un hospice d'aliénés sur une très grande échelle pour savoir si nos aliénés pourraient y être admis et à quelles conditions. Copie conforme : au Château à Neuchâtel le 4 avril 1837, Calame »¹²².

Annexe 10. « Afin de compléter les données qui résultent des tableaux dressés en exécution de l'arrêt du 15 juillet 1835, le Conseil charge Messieurs les Officiers de Juridictions de remplir les deux colonnes qui seront ajoutés à ces tableaux et qui sont destinées à faire connaître si les aliénés qu'ils concernent sont traités humainement dans les maisons dans lesquelles ils vivent, et s'ils sont dangereux ou incommodes pour le public »¹²³.

D. 1840-1841 : Du besoin d'une maison d'aliénés dans le Canton de Neuchâtel

Annexe 11. « A Monsieur le Président et à Messieurs les membres du conseil d'Etat. Je me suis rendu à Besançon le mercredi 30 septembre dernier pour y visiter en détail l'hôpital de Bellevaux et pour y recueillir des renseignements positifs sur la manière dont les aliénés y sont traités et soignés. [...] L'établissement de Bellevaux qui porte actuellement le nom de Maison de correction et de refuge [sic], n'est pas exclusivement destiné aux aliénés ; loin de là, ceux-ci n'y sont pour ainsi dire que d'une manière accessoire, et ne forment guère que la deuxième partie de la population de cette maison qui contient habituellement au-delà de 600 personnes. [...] Le matériel de Bellevaux, tel qu'il existe aujourd'hui, se compose en général de deux grands bâtiments en forme de fer à cheval, renfermant chacun dans leur intérieur une cour spacieuse, de la forme d'un carré long, pavée et plantée de quelques arbres au milieu. La maison renferme encore une autre grande cour, attenante à un jardin assez vaste, et placée avec celui-ci entre une aile de bâtiment nouvellement construite du côté du levant et les murs d'enceinte de l'établissement. Le nombre des aliénés qui se trouvaient à Bellevaux au moment où je l'ai visité était de 64. Aliénés du sexe masculin 27 aliéné du sexe féminin 37. Les aliénés tranquilles du sexe masculin occupent à la mansarde d'un des bâtiments une salle qui leur sert de dortoir commun. Cette salle peu élevée est planchée, bien éclairée, mais trop peu spacieuse pour les vingt six lits que j'y ai

¹²² *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

¹²³ *Arrêts et rapports relatifs aux tableaux [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.4.

comptés. [...] Les aliénés furieux du sexe masculin sont placés dans des loges fortes, situées au rez-de-chaussée et s'ouvrant sur un corridor dont les fenêtres baraudées [sic] donnent sur la cour ou préau destiné aux hommes. Ces loges sont des espèces de cages formées de forts madriers [poutres], et ayant à peu près sept à huit pieds dans tous les sens. Elles sont dallées et contiennent un lit scellé contre une des parois ; la porte très épaisse est munie d'une ouverture grillée d'un pied carré environ et sans vitre. [...] Un vase en étain est placé dans un des coins de la loge, pour recevoir l'urine et le résidu de la digestion. Au premier étage d'une aile de bâtiment nouvellement construite, on a établi quelques cellules destinées à des aliénés du sexe masculin désignés dans la maison sous le nom de pensionnaires [sic] (ceux des deux sexes qui paient 500 à 600 francs de pension annuelle ; les autres paient une rétribution journalière). Ces cellules sont spacieuses, très propres, bien éclairées et assez bien meublées. [...] Par leur mode de construction et leur ameublement ces loges sont semblables à celles destinées aux hommes et décrites ci-dessus, avec cette différence toutefois que la porte de plusieurs d'entre elles est pleine et sans ouverture, de sorte que l'obscurité la plus complète règne dans la loge lorsqu'elle est fermée, ce qui en fait un triste cachot. [...] La maison de Bellevaux est abondamment pourvue d'eau, pour le maintien de la propreté et pour tous les services de l'établissement. Cette eau vient du Doubs ; elle est de bonne qualité et parfaitement limpide. [...] Les chaînes et autres entraves y ont été abolies depuis le commencement du siècle. On y fait pas usage du bain de surprise et de la douche froide. Rarement y a-t-on recours au gilet de force ou à la camisole. Les aliénés de la religion protestante, qui sont en très petit nombre dans cette maison, y reçoivent de tems en tems [sic] la visite des deux ministres de ce culte qui sont à Besançon. Monsieur le ministre Sandoz, notre compatriote, [...] se plaint un peu de l'esprit de prosélytisme qui anime les sœurs de la charité [...] »¹²⁴.

Annexe 12. « Monsieur le Président et Messieurs, J'ai lu avec tout l'intérêt qu'il mérite le rapport de W. le Médecin du Roi sur l'hospice de Bellevaux, il n'a fait que confirmer la répugnance que j'éprouvais à envoyer des aliénés de notre Pays dans cet établissement, où je désire maintenant que nous ne soyons plus dans le cas d'en envoyer aucune. Je ne puis m'empêcher dans cette circonstance d'exprimer le vœu que je forme, qu'il plaise au Conseil avec le concours du Pays, de se doter d'une maison d'aliénés appropriée à la population et à ses besoins et qui nous dispense d'envoyer d'avantage [sic] à l'étranger nos malheureux concitoyens atteints de cette terrible maladie »¹²⁵.

E. 1844 : Début des démarches pour la construction de Préfargier

Annexe 13. « Je viens d'acquérir pour Mons. Auguste de Meuron un terrain d'une contenance d'environ 20 poses à Préfargier district communal de Marins. [...] Le lod [sic] est dû sur la somme de 24 667. Monsieur de Meuron ayant acquis ce terrain pour y faire construire un hospice d'aliénés dont il fera don

¹²⁴ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

¹²⁵ *Rapports, règlements [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.1.

à l'Etat, je viens de mon propre mouvement et sans qu'il m'ait chargé d'en faire la demande, solliciter pour lui l'exemption du Lod »¹²⁶.

Annexe 14. « Vous verrez, Monsieur le Président et Messieurs, que le nombre total des aliénés dans notre pays est très considérable ; il démonte au chiffre de 233 aliénés, savoir 108 aliénés du sexe masculin et 125 du sexe féminin, lesquels, répartis sur une population de 64 969 donnerait la proportion de 1 aliéné pour 278 199/233 habitant. Cette proportion est beaucoup plus forte que celle qui est attribuée au Canton de Genève par le Dr. Coindet (1 :400). [...] Dans le dénombrement qu'a eu lieu en 1835, le nombre des hommes aliénés avait été trouvé plus considérable que celui des femmes. Ce fait, joint à d'autres circonstances, pouvait faire présumer que ce dénombrement était inexact et incomplet. [...] Pour classer nos aliénés, suivant la forme de l'aliénation, nous avons suivi la classification adoptée par Esquirol, laquelle se compose de quatre genres bien tranchés, dans lesquels il est facile de faire entrer tous les cas particuliers d'aliénation mentale. Sous ce rapport, le relevé général donne les résultats suivants : maniaques 51 ; monomaniaques 27 ; démens 53 ; idiots 98 [?], ceux qui n'ont pas été indiqués 4. Le nombre des idiots est exorbitant et hors de proportion avec ce qui a été généralement trouvé dans les différens pays où l'on s'est occupé de la statistique des aliénés. Il me paraît extrêmement probable que beaucoup d'individus atteints de Démence auront été placés dans la catégorie de l'Idiotie. [...] Sur la totalité de nos aliénés 179 ont été reconnus incurables et 48 susceptibles de guérison ; l'état de curabilité ou d'incurabilité de 6 d'entre eux n'a pas été indiqué. [...] nous trouvons que de nos 233 aliénés, 145 sont assistés ; 86, dans des conditions variées de fortune, ne sont assistés ni par leurs communes, ni par l'Etat ; les ressources pécuniaires n'ont pas été indiquées pour deux d'entre eux. Dans le nombre de nos aliénés il se trouve 10 individus épileptiques (8 hommes et 2 femmes), chez lesquels il est vraisemblable que l'Epilepsie a été la cause déterminante de l'aliénation mentale. Les aziles [sic] particuliers et publics hors de notre pays consacrés au traitement de l'aliénation mentale renferment 19 aliénés Neuchâtelois [...]. Quatre autres aliénés sont placés actuellement dans l'hôpital de la ville de Neuchâtel ; deux d'entre eux y sont au frais de l'Etat. [...] Mais, malgré les imperfections de ce tableau dont plusieurs sont en quelque sorte inhérente au sujet, je l'envisage comme assez exact pour faire connaître suffisamment le nombre des aliénés existant chez nous et pour donner une assez juste idée de nos besoins à cet égard au citoyen généreux, dont le noble cœur a manifesté la volonté de doter notre patrie d'un azile [sic] où ces infortunés puissent être traités convenablement et trouver tous les soins que leur état réclame. [...] »¹²⁷.

F. Documents sur la Maison de Santé de Préfargier

Annexe 15. « “Une maison d'aliénés, a dit Esquirol, est le plus puissant instrument de guérison de la folie : elle a une action physique et morale sur les malades”. [...] Les amis de leur pays souffraient de

¹²⁶ *Documents égrenés [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.5.

¹²⁷ *Arrêts et rapports relatifs aux tableaux [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.4.

la pensée que nos aliénés de toutes les classes devraient longtemps encore chercher soins et traitement dans les hospices étrangers. Plusieurs inconvénients résultaient de cet état des choses : les malades étaient soustraits à la surveillance de leurs protecteurs naturels et se trouvaient privés de rapports avec leurs familles [...]. Maintenant, grâce au patriotisme de M. Auguste de Meuron, on peut dire qu'il est heureux que les ressources du gouvernement de Neuchâtel ne lui aient pas permis de réaliser par lui-même la pensée d'un hospice d'aliénés, car on eût dû alors faire entrer en ligne de compte des considérations d'économie en même temps que les exigences de l'œuvre : ce dont ces dernières se seraient inévitablement ressenties. M. de Meuron, lui, n'a limité aucune somme, n'a reculé devant aucun chiffre ; il voulait avant tout doter son pays d'un établissement utile et complet. [...] Les Neuchâtelois viennent donc de contracter une de ces dettes auxquelles ils sont habitués [...], dette de reconnaissance envers un de leurs concitoyens et d'attachement pour un pays où depuis si longtemps se développent de pareils sentiments de bienfaisance et de patriotisme. [...] M. de Meuron voulant sous ce rapport [le recensement de 1844 fait par le Dr. Borel selon l'arrêt du 13 mai du Conseil d'État] pourvoir largement aux besoins du pays, a posé à l'architecte le chiffre de 100 malades comme devant lui servir de base pour les proportions à donner à l'édifice. [...] Les bâtiments, d'une architecture élégante, simple sans monotonie, présentent au midi une façade principale, à laquelle se relie deux ailes parallèles formant ainsi les trois côtés d'un parallélogramme, dont le plus long correspond à la façade du midi. Cette dernière est interrompue au centre par un bâtiment d'une architecture plus importante, qui se détache de quelques pieds sur le reste de la ligne. ; élevé de deux étages, il domine les autres constructions qui n'ont qu'un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée [...]. Ce bâtiment renferme les logements et les bureaux du directeur et du commis d'administration, une vaste salle de réunion pour les malades la lingerie, le vestiaire et la chapelle. Le reste de la façade du côté du levant avec l'aile qui s'y rattache formera le quartier des femmes, tandis que les parties correspondantes au couchant seront occupées par les hommes. Examinons dans quelle mesure la disposition intérieure s'adapte aux besoins d'une bonne classification : classification indispensable pour les maladies soumises à des manifestations aussi variées, et à laquelle un établissement ne saurait manquer sans pécher par la base. Chaque quartier est subdivisé en cinq sections distinctes [...]. Des malades tranquilles doivent occuper les deux premières ; la plus rapprochée à l'administration, s'étendant jusqu'à l'extrémité de la ligne du midi, est spécialement consacrée à des aliénés riches payant une pension plus élevée ; la seconde occupe l'extrémité contigüe de l'aile jusqu'aux Bains, qui sont situés au centre de celle-ci et séparent les malades tranquilles de ceux chez lesquels l'expression de la folie est incommode, repoussante ou dangereuse ; ces derniers sont logés dans la partie la plus reculée des bâtiments, divisée à cet effet en trois sections. La plus voisine des bains est destinée à des aliénés bruyants ; la seconde est affectée à ces malheureux déments, paralytiques gâteux, chez lesquels la vie de relation est plus ou moins complètement éteinte, et qui, objets de dégoût ou de compassion, exerceraient une influence fâcheuse sur d'autres aliénés moins dégradés par la maladie ; enfin la dernière section, comprenant les agités au plus haut degré, est uniquement composée de cellules au rez-de-chaussée, formant une galerie, qui avec celle du quartier

opposé ferme le parallélogramme du côté du nord. Toutefois ces deux galeries laissent entre elles un large passage qui sert d'entrée à la cour de service. Cette distribution [...] non seulement elle établit des démarcations parfaitement distinctes entre les malades, mais encore qu'elle éloigne du centre ceux dont le voisinage pourrait être nuisible. [...] La conception générale du plan reporte, autant que se peut, tous les dortoirs à l'étage, pour ne laisser au rez-de-chaussée que des salles de réunion ; un dortoir de quatre lits pour des aliénés paralytiques, et les loges des agités font seuls exception à cette règle. Il résulte de cette distribution que la surveillance n'est pas divisée, mais se déplace en masse pour se concentrer alternativement sur chacun des étages. [...] Une seule clef ouvre toutes les chambres du quartier des hommes, et une autre toutes celles des femmes. Il en est de même des portes extérieures et de celles qui séparent les sections. Les serrures sont construites de telle sorte qu'elles permettent à la clef du directeur et à celle de la directrice d'exécuter un tour de plus que celles des autres employés. C'est un mode de fermeture qui a été observé par M. de Meuron dans plusieurs hospices anglais, où il est utilisé comme moyen de contrôle vis-à-vis des employés. [...] Le reproche que l'on a souvent fait aux projets d'asile pour aliénés, était de donner à tous les bâtiments la même importance, quoique le nombre des malades fût dans une proportion différente ; dans ce projet, l'architecte s'est attaché, tout en conservant en apparence le plus de régularité possible, à mettre chaque localité en rapport avec le nombre de malades qui devait les occuper. [...] au lieu de ce caractère triste et sévère que l'on est habitué de rencontrer dans la plupart des hôpitaux, l'on s'est attaché, dans l'établissement de Préfargier, à n'offrir à la vue des malades que des objets attrayants, leur inspirant des idées de bien-être qui contribuassent, non moins que le traitement, à leur rendre le calme et la santé »¹²⁸.

Annexe 16. « Je soussigné Louis Dellenbach entrepreneur de bâtimens domicilié à Neuchâtel vient d'être chargé de la construction du bâtiment que monsieur de Meuron de Bahia fait construire à Pré-Fargier près Marin. Pour une construction de cette étendue les carrières de rocs propres à fournir des soubassements n'étant pas suffisantes à proximité du lieu de la construction, l'exposant vient très humblement prier Vos Seigneuries de bien vouloir lui accorder l'autorisation de continuer l'exploitation de ce genre commencée précédemment sur le terrain de l'Etat avoisinant du côté du nord le temple de Cressier ; promettant de se conformer à toutes les conditions qu'Elles trouveront convenables d'apporter à cette concession. [...] »¹²⁹.

Annexe 17. « Le lieu d'action est le salon de la « Villa », confortable bien qu'assez mal entretenue, de la clinique privée *Les Cerisiers*. Dans les environs : la rive d'un lac dans son état naturel, plus loin quelques maisons espacées et, dans le fond, une ville moyenne, disons une petite ville. Autrefois coquette, avec son château et ses vieilles rues [...] elle vit principalement d'une modeste université. [...] Ajoutons que le paysage apporte aux nerfs un surcroît de calme. Il y a des chaînes de montagnes bleues,

¹²⁸ L. Bovet, D. M., *Notice sur la Maison de Santé de Préfargier [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 616.89 BOV.

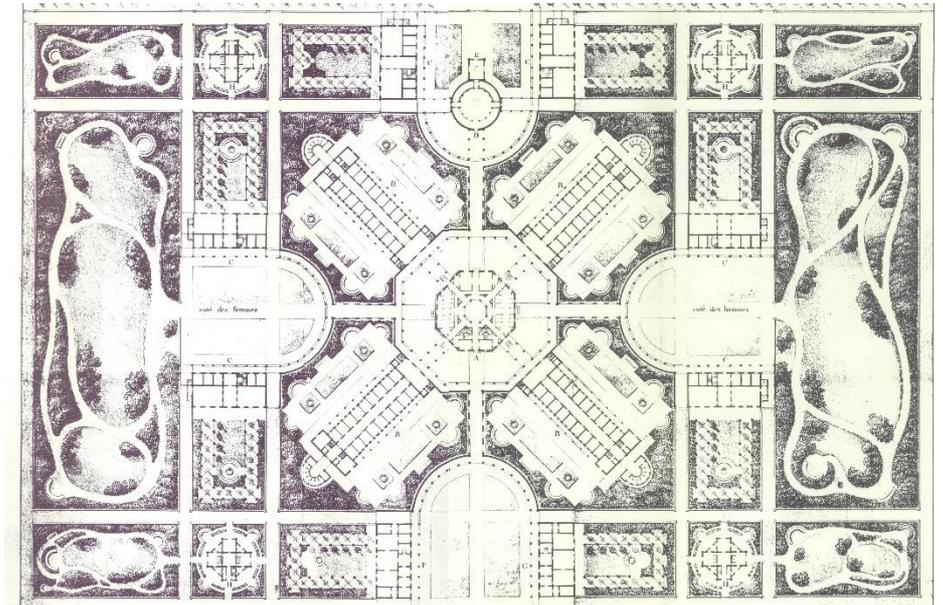
¹²⁹ Lettre du 30 janvier 1845. *Documents égrenés concernant l'hospice d'aliénés qu'Auguste de Meuron fait construire à Préfargier (1844-1845)*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.5.

des collines boisées par la main de l'homme et un lac important. [...] Mais au fait le paysage qu'on ne mentionne que par souci d'exactitude n'a aucune importance, car nous ne quitterons jamais la « Villa » de l'asile d'aliénés (voilà tout de même le mot lâché). [...] Pour la Villa, on y logeait autrefois tous les malades de la fondatrice de l'établissement [...] : des aristocrates gâteux, des hommes politiques sclérosés [...] des millionnaires impotents, des gros industriels souffrant de manie dépressive, etc. [...] C'est que la doctoresse [...] est issue d'une puissante famille du pays, dont elle est le dernier rejeton digne d'être mentionné, mais de plus, au titre de philanthrope et de psychiatre de renom, on peut carrément dire de réputation universelle [...] »¹³⁰.

¹³⁰ Dürrenmatt, Friedrich, *Les Physiciens*, Lausanne : L'Age d'Homme, 1988, pp. 9-10.

DOSSIER D'ILLUSTRATIONS

Fig. 1 – Plan rayonnant pour un asile d'aliénés dessiné par Pierre-Nicolas Philippon, d'après les indications de Guillaume-Marie-André Ferrus, 1827.



Source : Ferrus, Guillaume-Marie-André, *op. cit.*

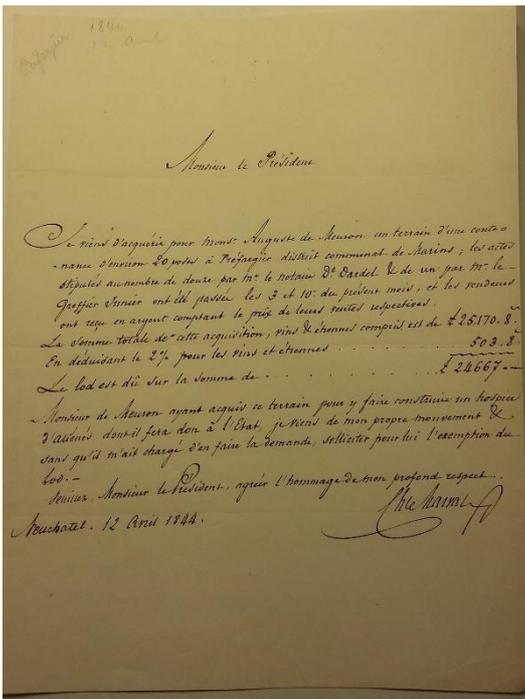


Fig. 2 – Lettre du 12 avril 1844 de Charles-François de Marval au Président du Conseil d'État de Neuchâtel.

Source : *Documents égrenés [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.5.

Fig. 3 – Extrait du rapport du 11 mai 1844 du Dr. Jacques-Louis Borel au Conseil d'État.

Aliénés du sexe masculin	88
Aliénés du sexe féminin	82
Nombre total	170

Source : *Arrêts et rapports relatifs aux tableaux [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.4.

Tableau des aliénés existant dans le Canton-Principauté de Neuchâtel, au 30 septembre 1844.

N ^o	Noms	Age	Sexe	Manie	Changement de domicile	Genre d'aliénation	Localité	Recourant	Etat de l'aliénation	Dispositif de surveillance	Insane	Aliénation
1.	Wendy (Jean)	48 ans	1.			Demence	Neuchâtel	Neuchâtel				
2.	Wendy (Jean)	48 ans	1.			Demence	Neuchâtel	Neuchâtel				
3.	Wendy (Jean)	48 ans	1.	Manie			Neuchâtel	Neuchâtel				
4.	Wendy (Jean)	48 ans	1.			Demence	Neuchâtel	Neuchâtel				
5.	Wendy (Jean)	48 ans	1.	Manie			Neuchâtel	Neuchâtel				
6.	Wendy (Jean)	48 ans	1.	Manie			Neuchâtel	Neuchâtel				
7.	Wendy (Jean)	48 ans	1.			Demence	Neuchâtel	Neuchâtel				
8.	Wendy (Jean)	48 ans	1.	Manie			Neuchâtel	Neuchâtel				
9.	Wendy (Jean)	48 ans	1.			Demence	Neuchâtel	Neuchâtel				
10.	Wendy (Jean)	48 ans	1.	Manie			Neuchâtel	Neuchâtel				
11.	Wendy (Jean)	48 ans	1.			Demence	Neuchâtel	Neuchâtel				
12.	Wendy (Jean)	48 ans	1.	Manie			Neuchâtel	Neuchâtel				
13.	Wendy (Jean)	48 ans	1.			Demence	Neuchâtel	Neuchâtel				
14.	Wendy (Jean)	48 ans	1.			Demence	Neuchâtel	Neuchâtel				
15.	Wendy (Jean)	48 ans	1.			Demence	Neuchâtel	Neuchâtel				
16.	Wendy (Jean)	48 ans	1.			Demence	Neuchâtel	Neuchâtel				
17.	Wendy (Jean)	48 ans	1.			Demence	Neuchâtel	Neuchâtel				
18.	Wendy (Jean)	48 ans	1.			Demence	Neuchâtel	Neuchâtel				
19.	Wendy (Jean)	48 ans	1.			Demence	Neuchâtel	Neuchâtel				
Total		14.	5.	7.	1.	7.	4.	7	12.	6.	13	

Les noms inscrits sur ce tableau ont été copiés sur ceux qui ont fait partie de l'admission faite en 1838.

Fig. 4 – « Tableau des aliénés existant dans le Canton-Principauté de Neuchâtel à la fin du mois de septembre 1844 ».

Source : Arrêts et rapports relatifs aux tableaux [...], Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 71CB-16.4.



Fig. 5 – Albert de Meuron, *Auguste-Frédéric de Meuron*, [s.d.], huile sur toile, collection privée.

Source : Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 8.

Fig. 6 – Photographie de la tombe d'Auguste-Frédéric de Meuron dans le parc de Préfargier, CNP Préfargier, le 20.06.2016.

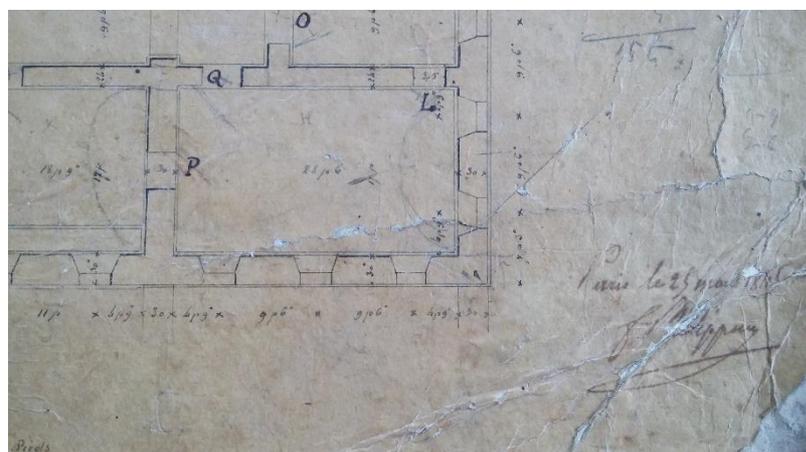


Fig. 7 – Plan de la Maison de Santé de Préfargier signé par Pierre-Nicolas Philippon à Paris le 25 mars 1845.

Source : *Plan de la Maison d'aliénés à Neuchâtel, plan des fondations n°1 (1845)*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier PLA-664.

Fig. 8 – Plan du rez-de-chaussée de l'Asile des Vernets à Genève, auteur inconnu, 1834.

Source : Brulhart Armand, *2 siècles de psychiatrie à Genève : 1800-2000*, Genève : Georg, 2002, p. 81.

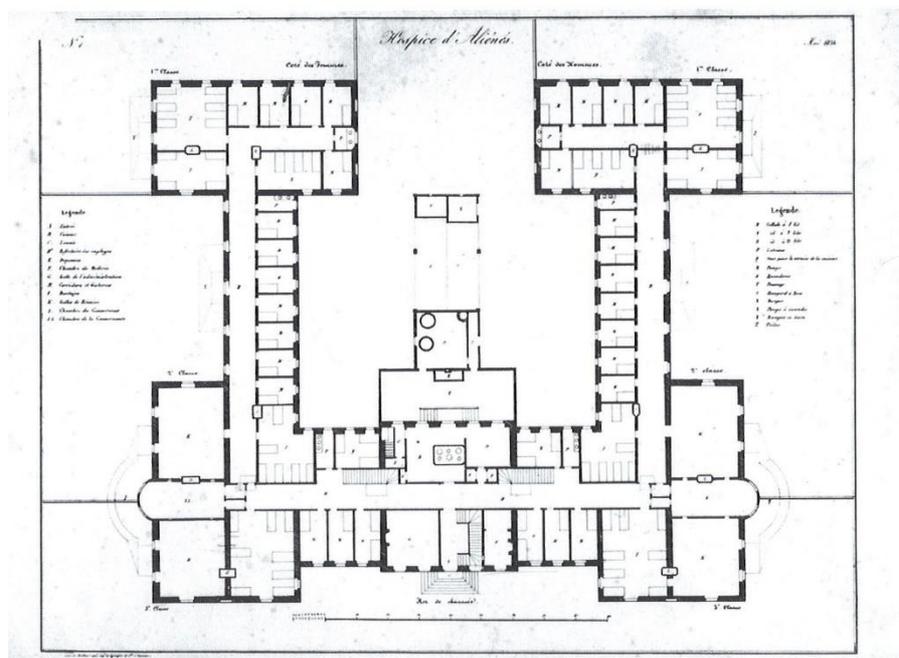




Fig. 9 - Charles-Claude Bachelier, *Maison de santé de Préfargier*, 1849, lithographie, 39,5 x 55 cm, Archives de l'État, Neuchâtel.

Source : L. Bovet, D. M., *Notice sur la Maison de Santé de Préfargier [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 616.89 BOV.

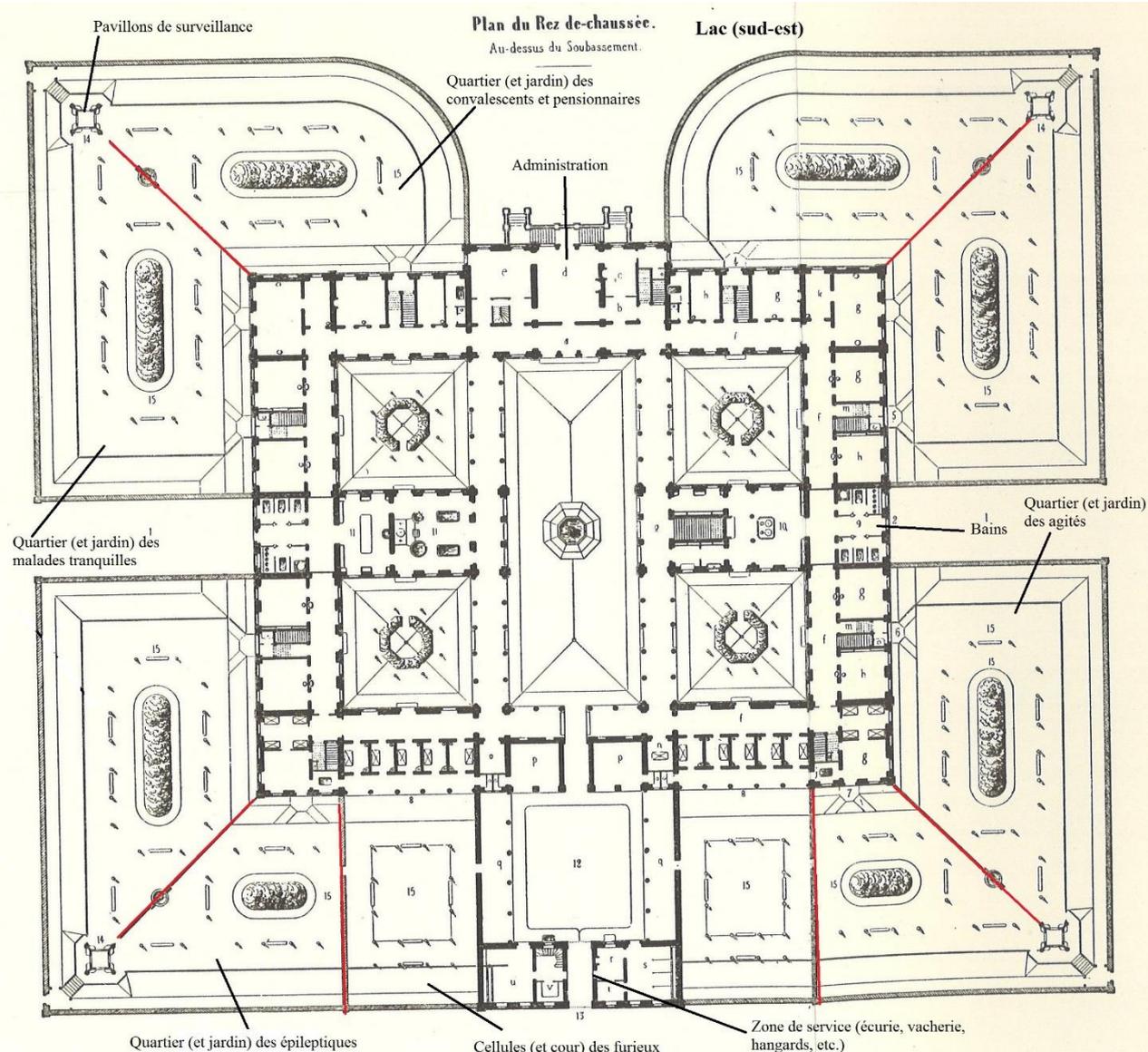


Fig. 10 – Plan du rez-de-chaussée de la Maison de Santé de Préfargier, [s.d]. Nous avons ajouté des annotations à ce plan (en rouge et en noir) pour qu'il soit plus intelligible. Source : Meuron, Guy de, *op. cit.*, p. 34.

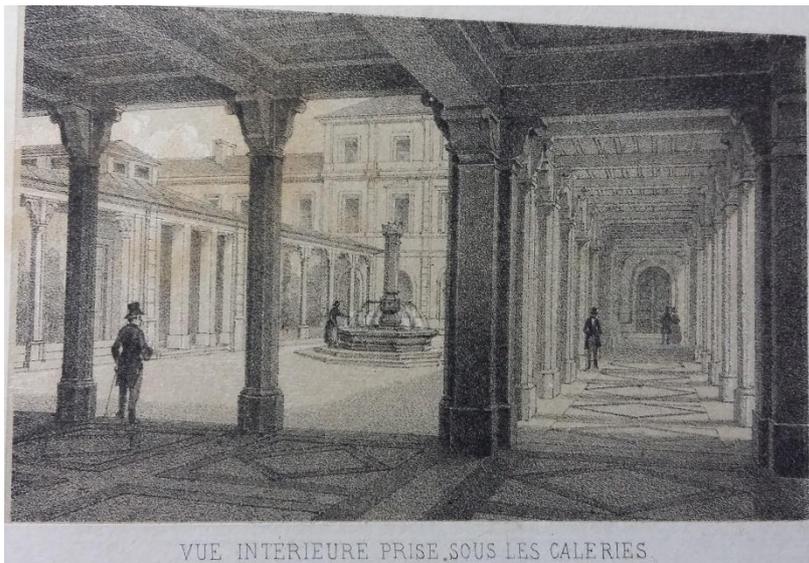


Fig. 11 – Charles-Claude Bachelier, Vue intérieure prise sous les galeries, vers 1848, lithographie, détail d'une Planche explicative de la Maison de Santé de Préfargier.

Source : L. Bovet, D. M., *Notice sur la Maison de Santé de Préfargier, [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 616.89 BOV.



Fig. 12 – Photographie de la cour principale et des galeries couvertes, CNP Préfargier, le 20.06.2016.

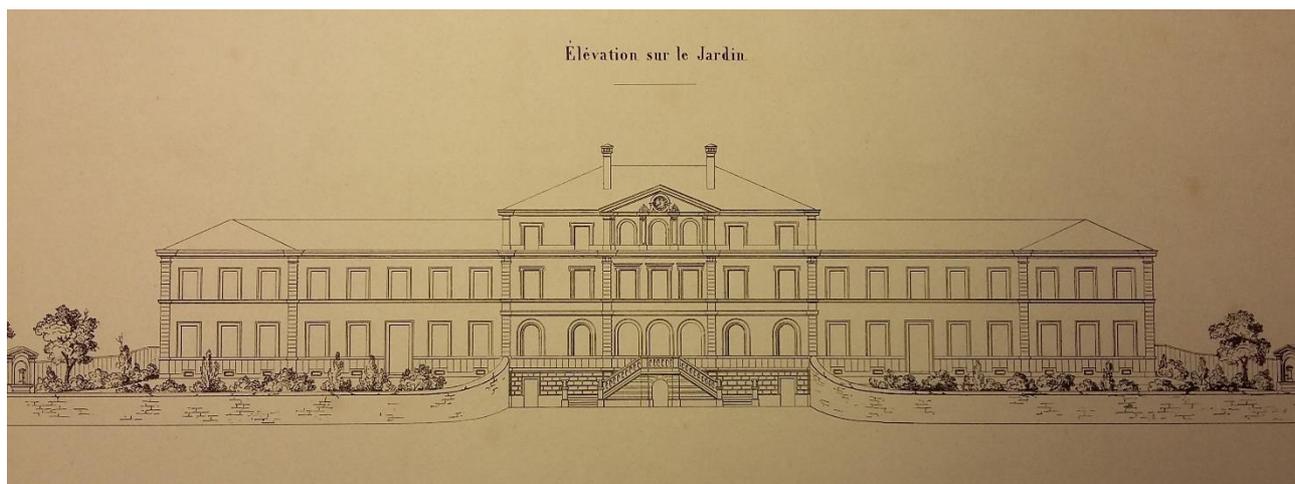


Fig. 13 - Pierre-Nicolas Philippon, élévation de la façade du bâtiment de Préfargier côté lac, [s.d.], lithographie de A. Bontemps.

Source : *Police sanitaire. Préfargier : acte de fondation, plans et prospectus (1848-1849)*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 1 INT-237.

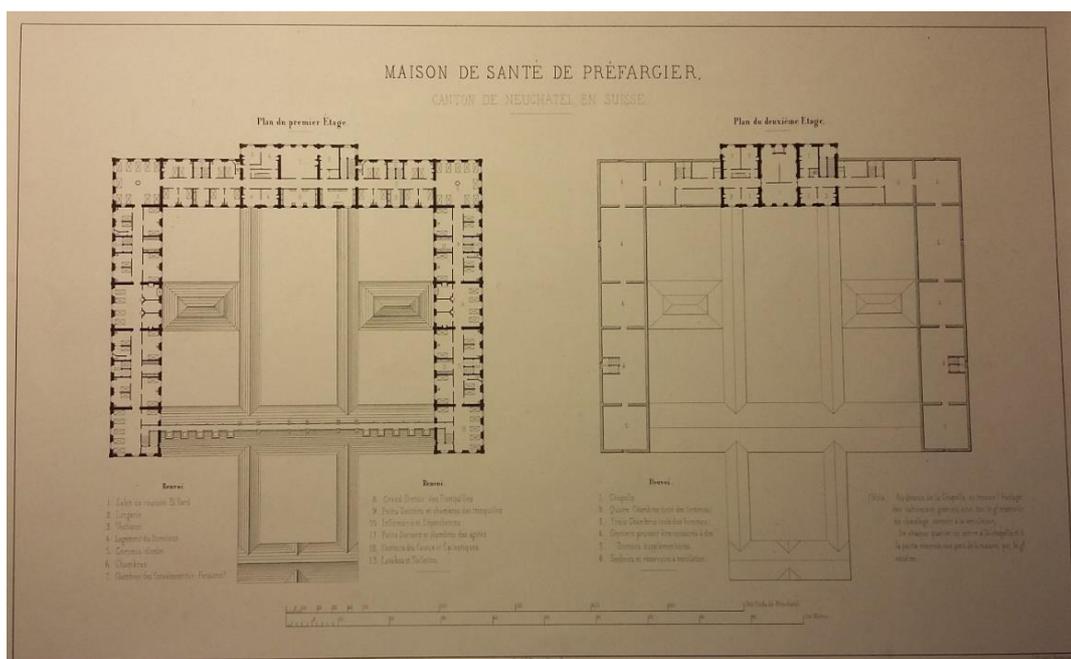


Fig. 14 – Pierre-Nicolas Philippon, plan du premier et du deuxième étage de la Maison de Santé de Préfargier, [s.d.], lithographie de A. Bontemps.

Source : *Police sanitaire. Préfargier [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 1 INT-237.

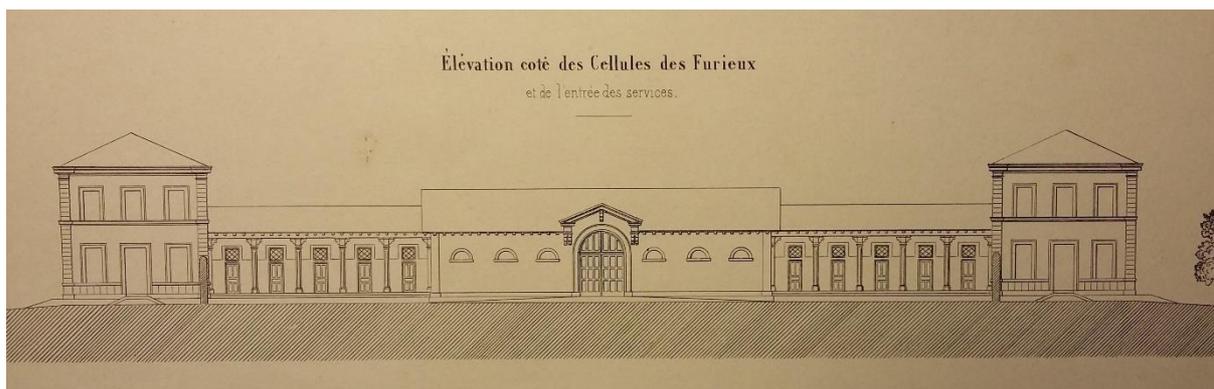


Fig. 15 – Pierre-Nicolas Philippon, élévation du bâtiment du côté des cellules des furieux et entrée des services, [s.d.], lithographie de A. Bontemps. Source : *Police sanitaire. Préfargier [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 1 INT-237.

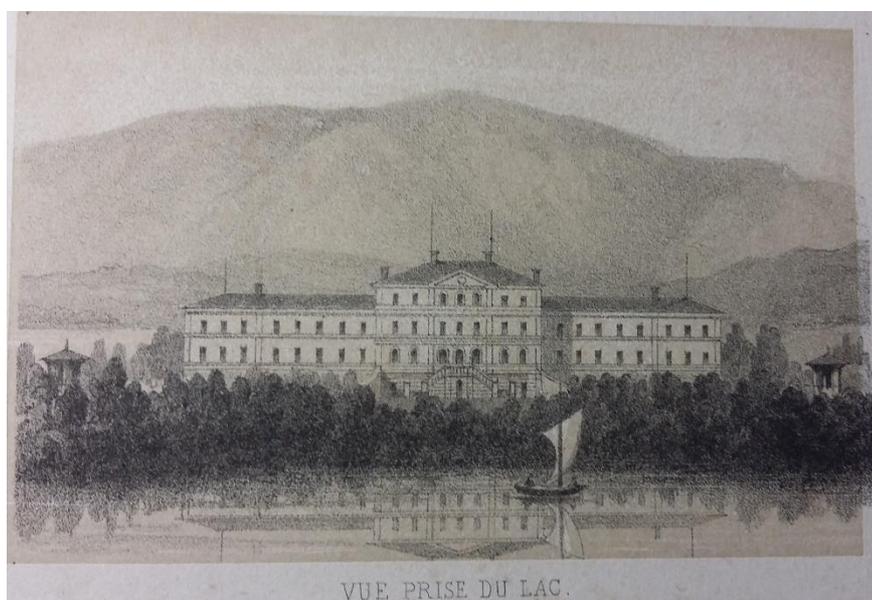


Fig. 16 – Charles-Claude Bachelier, *Vue prise du lac*, vers 1848, lithographie, détail d'une Planche explicative de la Maison de Santé de Préfargier.

Source : L. Bovet, D. M., *Notice sur la Maison de Santé de Préfargier, [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 616.89 BOV.



Fig. 17 – Charles-Claude Bachelier, *Entrée de l'établissement*, vers 1848, lithographie, détail d'une Planche explicative de la Maison de Santé de Préfargier.

Source : L. Bovet, D. M., *Notice sur la Maison de Santé de Préfargier, [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 616.89 BOV.

Fig. 18 – Photographie du jardin des tranquilles (côté ouest) avec sur la droite le mur les séparant des pensionnaires, CNP Préfargier, le 20.06.2016.

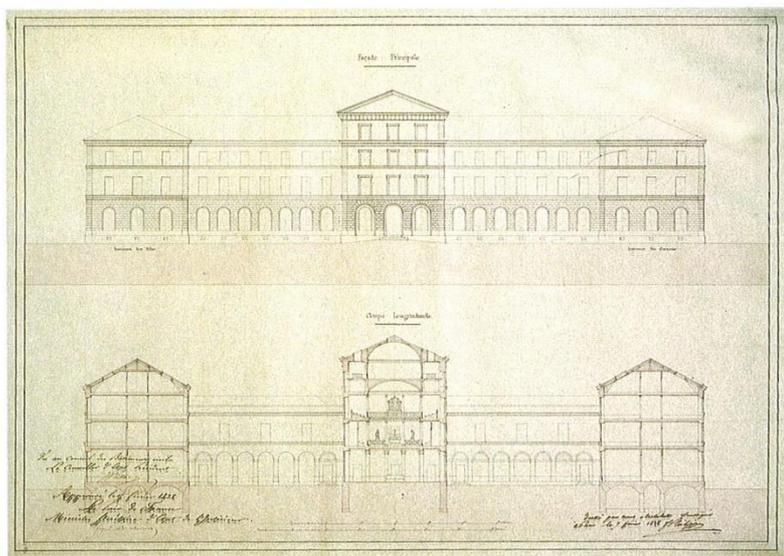


Fig. 19 – Pierre-Nicolas Philippon, façade principale et coupe longitudinale de l'Institution des jeunes aveugles à Paris, 1838, crayon sur papier, Paris, Centre historique des Archives nationales de France.

Source : Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 73.

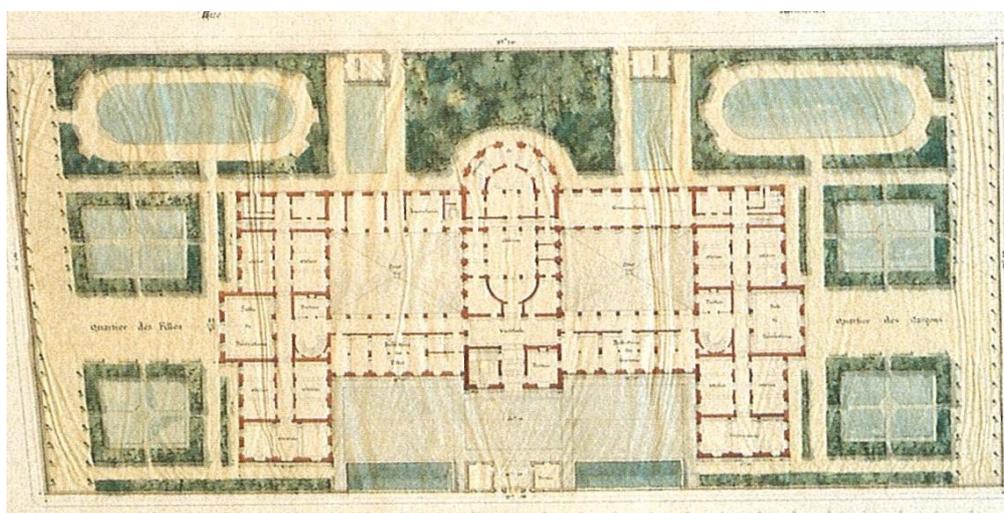


Fig. 20 – Pierre-Nicolas Philippon, plan du rez-de-chaussée de l'Institution des jeunes aveugles à Paris, 1838, crayon sur papier, Paris, Centre historique des Archives nationales de France.

Source : Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 73.

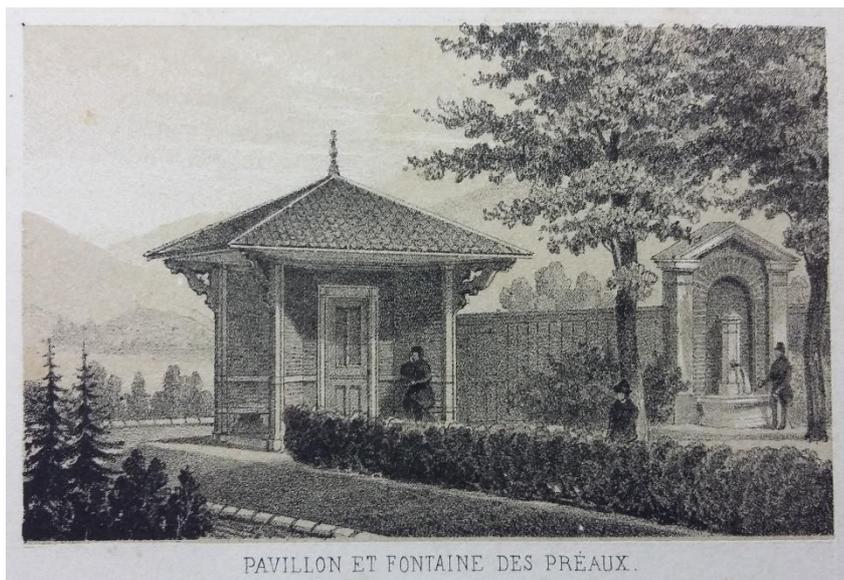


Fig. 21 – Charles-Claude Bachelier, *Pavillon et fontaine des préaux*, vers 1848, lithographie, détail d'une Planche explicative de la Maison de Santé de Préfargier.

Source : L. Bovet, D. M., *Notice sur la Maison de Santé de Préfargier, [...]*, Neuchâtel, Archives de l'État de Neuchâtel, dossier 616.89 BOV.

Fig. 22 – Photographie du pavillon de surveillance séparant le jardin des pensionnaires de celui des tranquilles, CNP Préfargier, le 20.06.2016.

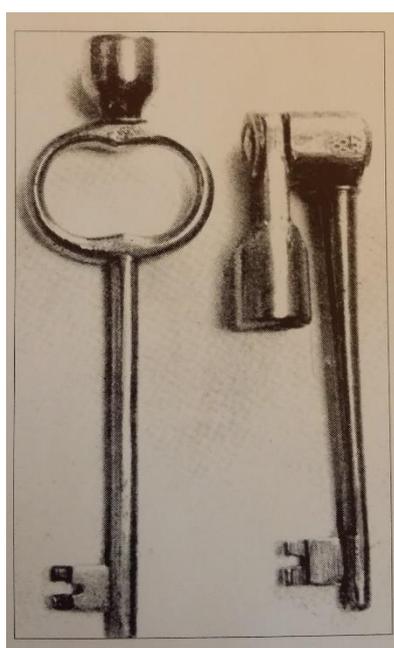


Fig. 23 – Système de clés combinées, substituant les trousseaux de clés dans la Maison de Santé de Préfargier.

Source : Fussinger, Catherine et Tevaearai, Deodaat, *op. cit.*, p. 43.



Fig. 24 – Photographie de la Villa dans le parc de Préfargier, CNP Préfargier, le 20.06.2016.

Fig. 25 – Léo Châtelain, élévation de la Villa de la Maison de Santé de Préfargier, 1866-1867, encre et aquarelle sur calque.

Source : Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 69.

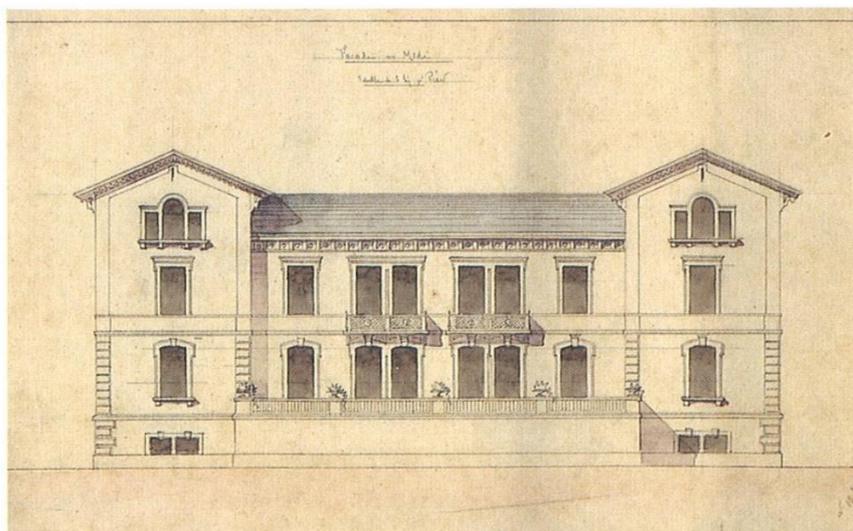


Fig. 26 – Léo Châtelain, plan du rez-de-chaussée de la Villa de la Maison de Santé de Préfargier, 1866-1867, encre et aquarelle sur calque.

Source : Meuron, Louis-Dominique de, *op. cit.*, p. 69.

